

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 262

MONTREAL, LE VENDREDI 10 NOVEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

Mission impossible

Deux thèses s'affrontent sur la création de l'univers et de l'humanité: 1- Dieu s'y consacra seul et livra la marchandise en six jours, ce qui Lui permit d'inventer les congés payés au septième; 2- Il confia la tâche à un comité et le processus mit quinze milliards d'années à aboutir.

Le procédé est usé à la corde, il a mille fois démontré sa faculté de réduire à néant les meilleures intentions, mais il demeure quand même un formidable instrument politique. Dans le doute, ne t'abstiens pas, mets plutôt sur pied un comité. Les avantages sont multiples: il permet à celui qui l'a mandaté de gagner du temps et, en bout de ligne, de retenir ou de rejeter, en tout ou en partie, les conclusions qui s'en dégageront. Avec, en prime, la possibilité de se présenter à la fois comme le tenant de l'ouverture, du refus de la précipitation et du «consensus», le mot fétiche de cet après-référendum complètement tordu.

Mais le plus éminent des comités ne peut camoufler l'improvisation et la déroute des esprits. En y ayant recours cette semaine pour trouver une solution au lancinant problème de «l'unité nationale», le gouvernement de Jean Chrétien a fait la preuve, si besoin était, qu'il ne sait plus à quel saint se vouer. Il doit aujourd'hui payer le prix de son propre aveuglement, et n'a rien trouvé de mieux que de convoquer une réunion de six semaines pour étudier la facture.



Jean Dion

A Ottawa, ces jours derniers, l'atmosphère confinait au pathétique. Après avoir promis des «changements» rapides autour de la société distincte et du droit de veto du Québec — dont on se demande encore ce qu'ils signifieront —, le cabinet semblait constater tout à coup que des réticences existaient au sein même du caucus libéral. Il faisait donc temporairement volte-face et annonçait la formation de ce comité si «essentiel à la survie de la fédération» selon les termes de son président, le ministre Marcel Massé, que celui-ci jugeait bon de retarder la divulgation de la liste de ses membres. Puis l'un des ministres de pointe du comité, le titulaire de la Justice Allan Rock, se déclarait étonné des attentes placées dans ce groupe de sages et admettait de but en blanc que tout cela était «suffocant». Et pendant tout ce temps, certains disaient qu'il y serait question de Constitution, d'autres que non, d'autres que peut-être. Puis, hier, on disait qu'il serait temps de mettre un peu plus l'accent sur l'économie et un peu moins sur le Québec.

Alors, c'est essentiel ou ça ne l'est pas? Si ça ne l'est pas, on saurait gré à Ottawa de dire qu'il ne peut agir seul et que les engagements ayant précédé le 30 octobre, aussi vagues aient-ils été, pourraient ne pas tenir la route. Dans les capitales provinciales, on se fait tirer l'oreille à un point tel que Clyde Wells lui-même a échoué dans sa tentative de convoquer ses homologues à une quelconque «ronde Québec».

Mais si ça l'est, essentiel, on aimerait comprendre comment diable neuf ministres qui, tous, derrière leur chef, ont livré une bataille électorale, ont gouverné pendant deux ans et ont mené les quatre cinquièmes d'une campagne référendaire en balayant la Constitution sous le tapis, pourraient soudain devenir les héros crédibles d'un renouvellement de la fédération qui réussirait le tour de force d'être non seulement acceptable pour le reste du Canada, mais suffisant pour le Québec. Et comment, par ailleurs, ils réussiraient à répondre aux attentes des 30 à 40 % de supporters du OUI qu'ils considèrent antisouverainistes en consultant, comme l'a indiqué M. Rock... Daniel Johnson et Jean Charest!

Brian Mulroney a tenté le coup à répétition, et malgré le fait que les circonstances lui étaient plus favorables, à commencer par un premier ministre du Québec consentant, on sait ce qui est arrivé. Preston Manning y va un peu vite en affirmant qu'un processus qui mettrait à contribution «la base», les citoyens du Canada, aurait des chances de succès — comme s'il y avait là un consensus hors du refus d'octroyer un statut spécial au Québec —, il reste qu'il a raison de s'écrouler sur un élément: les savantes formules concoctées derrière des portes closes sont vouées à essuyer une rebuffade. Faut-il donc en conclure qu'on en reviendra inévitablement à la case départ? Qu'on est condamné à souffrir de la solitude à deux en attendant, comme l'espèrent les souverainistes et comme la prédisent maints médias étrangers qui ont assisté au match nul référendaire, l'«incorruptible» décision des Québécois?

Illustration du psycho-drame dans lequel est plongé un pays qui se sait au bord du précipice et cherche par tous les moyens à dominer son vertige, la création du comité Massé, nouvelle drame s'il en est, a défrayé mercredi la manchette de plusieurs quotidiens et bulletins d'informations. Mais c'est le *Citizen* d'Ottawa qui a le mieux illustré l'ironie de la situation en parlant du comité comme d'un «*Dream team*», rien de moins. Équipe de rêve (!) ou équipe qui peut toujours rêver? Il faut laisser la chance au coureur mais, à moins qu'il ne renie toutes les positions traditionnelles du gouvernement dont il est issu, le comité Massé est, dans les faits, confronté à une mission impossible. Et il est plus que probable que, comme dans la vieille série télévisée du même nom, la cassette qui émergera de ses réflexions s'autodétruira dans une odeur de réchauffé dès que son destinataire, le Canada, en aura fait l'écoute.

INDEX

AgendaC9
Avis publics.....A9
ClasséesA6
CultureB8
ÉconomieA8
Éditorial.....A10
Le mondeA7
Mots croisésA6
Les sportsA6

MÉTÉO



Montréal
Faible neige le matin,
pluie le soir. Risque
de pluie verglaçante.
Max: 5



Québec
Ennuagement gradué
suivi de neige
intermittente. Max: 0
Détails en A 9

PLAISIRS

Les billets
doux
PAGE B 1



LE MONDE

Il y a eu complot
contre Yitzhak Rabin
PAGE A 7



VISAS

Pause
guadeloupéenne
PAGE B 4

Vent de bouleversement dans la télévision privée

Vidéotron vendrait Télé-Métropole à CFCF et ferait l'acquisition de CF Cable

PAULE DES RIVIÈRES
ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Si les parties s'entendent, le Groupe Vidéotron vendra sa filiale Télé-Métropole à CFCF et cette dernière cédera son réseau de câblodistribution CF Cable à Vidéotron, une transaction croisée qui peut être évaluée à quelque 400 millions de dollars.

Dans un communiqué conjoint émis hier à la demande de la Bourse de Montréal, Vidéotron et CFCF ont annoncé qu'elles étaient «présentement en pour-

parlers concernant la vente possible des intérêts du Groupe Vidéotron dans Télé-Métropole et l'acquisition possible des éléments d'actifs dans le domaine de la télédistribution de CFCF Inc.».

Les deux parties ont précisé qu'il n'y avait «aucune certitude» que les pourparlers actuels se concrétiseront par une entente. Mais il ne s'agit pas de discussions exploratoires ou préliminaires et les termes employés dans le communiqué ne laissent planer aucun doute sur le sérieux des négociations en cours.

«Les entreprises ont très, très clairement laissé savoir leurs intentions», a in-

diqué Charles Bélanger, chef de la division de télédiffusion de CFCF, sans vouloir ajouter quoi que ce soit d'autre au contenu du communiqué.

Vidéotron détient près de 40 % du capital de Télé-Métropole, une compagnie cotée à la Bourse, et plus de 99 % des droits de vote. Premier télédiffuseur de langue française à Montréal, Télé-Métropole a encaissé des revenus de 165,7 millions de dollars en 1994 et dégagé un maigre bénéfice de 218 000 \$. L'avoir net de ses actionnaires atteignait 75,6 millions, dont

VOIR PAGE A 12: TÉLÉVISION

Les cols bleus déclenchent la grève

Mais ils devront déneiger les rues de Montréal et travailler les jours fériés

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'heure est de nouveau à l'affrontement entre la Ville de Montréal et le syndicat des cols bleus. Les deux parties se cantonnent dans des positions inconciliables qui font subir aux Montréalais depuis minuit une grève des heures supplémentaires, ralentissant du coup le déneigement et entraînant la fermeture du Biodôme.

En outre, le débat s'est envenimé hier alors que la Ville a tenté de réduire à sa plus simple expression la liste des services essentiels qui seront fournis à la population. Là où le syndicat propose de maintenir les employés selon les horaires normaux pour l'ensemble des activités, la Ville suggère plutôt d'y aller «au besoin».

Les dirigeants syndicaux y ont immédiatement vu une manœuvre pour appliquer une forme détournée de lock-out puisque l'expression «au besoin» reviendrait dans les faits à laisser bon nombre de cols bleus sans travail et donc sans salaire. «C'est le monde à l'envers. La Ville est rendue dans les positions que les syndicats avaient il y a une quinzaine d'années. C'est complètement rétrograde comme stratégie, a tonné le conseiller syndical Michel Fontaine. [...] Si le syndicat avait proposé une liste de services essentiels aussi mince, il aurait été décrié dans tous les médias. Mais là, c'est fait par la Ville. J'espère que la Ville va prendre ses responsabilités d'avoir voulu pénaliser les citoyens de cette façon.»

Le Conseil des services essentiels a jugé hier soir suffisante la liste présentée par la partie syndicale qui implique notamment le déneigement des rues de

VOIR PAGE A 12: BLEUS

Grozny ne plie pas



PHOTO REUTERS

DES GAMINS TCHÉTCHÈNES agitant un drapeau islamiste manifestent leur appui à l'indépendance au cours d'une manifestation organisée à Grozny. Le leader anti-russe Djokhar Douaïev en a profité pour réitérer son intention de poursuivre son combat indépendantiste. Un combat, dit-il, qui nuira inévitablement au processus de paix que Moscou a amorcé avec la république rebelle et que les Russes voudraient voir aboutir le plus rapidement possible.

Le ministre Jean Rochon amorce le compte à rebours

Le couperet tombe sur sept hôpitaux de Montréal

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le compte à rebours est bel et bien amorcé de l'après hier pour sept hôpitaux de la région de Montréal, dont les fermetures débuteront dès avril prochain pour se terminer en avril 1997.

Après cinq mois de tergiversations, le ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon a finalement donné hier le coup de grâce à sept hôpitaux de la région de Montréal en acceptant, sans le changer d'un iota, le plan proposé en juin dernier par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

On croyait que certains hôpitaux, dont l'hôpital Reine Elizabeth, allaient peut-être échapper au couperet, mais le ministre Rochon a sonné le glas de cet hôpital et des autres, hier, après avoir fait approuver mercredi son plan par le conseil des ministres. Ainsi, les hôpitaux Général de Lachine et Saint-

Laurent fermeront leurs portes dès avril prochain, suivis des hôpitaux Reine Elizabeth et Sainte-Jeanne-d'Arc en septembre 1996. En février 1997, ce sera au tour des hôpitaux Reddy Memorial et de l'hôpital privé Bellechasse de mettre la clé dans la porte, puis du centre hospitalier privé Guy-Laporte en avril 1997. L'hôpital Saint-Michel sera fermé en mars prochain pour être converti en hôpital de soins de longue durée en avril 1997. Le petit hôpital Gouin-Rosemont sera aussi recentré vers cette mission à la même date.

«Je fais un appel à tout le monde pour qu'on puisse collaborer. Il n'y a aucune raison pour qu'il y ait panique. On continue tous à faire les choses comme on le fait», a tranché hier le ministre Rochon, soutenant que ces changements s'imposent pour préserver «les acquis» de notre système de santé.

Ces fermetures permettront de fermer 1224 lits

VOIR PAGE A 12: ROCHON



PHOTO JACQUES NADEAU

Jean Rochon: «Il n'y a aucune raison de paniquer.»

VOIR PAGE A 12: ENSEIGNANT

L'U de M compte retrancher 190 postes d'enseignant

L'université doit réduire ses budgets de 45 millions

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Pour faire face à des compressions appréhendées de 45 millions de dollars d'ici deux ans, l'Université de Montréal prévoit abolir 190 postes de professeur et plus de 500 postes dans le personnel non enseignant, et elle évoque la disparition possible de plusieurs programmes universitaires.

Pour parvenir à réaliser cet ambitieux programme de compression des effectifs, l'université entend profiter au maximum d'un programme de mises à la retraite et ne pas combler les postes ainsi libérés.

La direction de l'Université de Montréal a soumis lundi dernier à l'assemblée universitaire un document de gestion de crise, pudiquement intitulé *L'Établissement de balises, d'objectifs et de cibles stratégiques en vue d'une transformation des activités académiques*.

Le document a suscité tellement de réactions qu'il n'a pas été possible d'en disposer lundi dernier: la discussion devra reprendre le 4 décembre lors de la prochaine assemblée universitaire.

En attendant, le recteur de l'université, René Simard, entend faire le tour des assemblées des facultés pour expliquer la démarche en cours. Le syndicat des professeurs aurait préféré que M. Simard vienne s'expliquer devant l'assemblée générale de tous les professeurs.

À la direction de l'université, on ajoute que la mise en place de ce plan doit commencer avant Noël.

Selon le comité de planification de l'université, les compressions gouvernementales appréhendées, jumelées à une légère diminution des effectifs étudiants, entraîneront un manque à gagner de 45 millions d'ici deux ans et demi (d'ici l'année 1997-98).

Interrogée par *Le Devoir*, la vice-rectrice aux communications de l'Université de Montréal, Claire McNicoll, a ajouté «qu'il s'agit d'un niveau minimal de compressions: dans quelques mois, ce pourrait être pire».

L'objectif est donc de parvenir à faire passer l'actuel budget de l'université, qui est de 345 millions, à 300 millions en 1997-98, en effectuant trois compressions annuelles, récurrentes et permanentes, de 15 millions, et ce, en comptant l'actuel année universitaire 1995-96.

Pour l'année 1995-96, on prévoit déjà des compressions de 17 millions dans les «dépenses d'infrastructures administratives», qui incluent une réduction déjà prévue de 300 postes dans le personnel non enseignant.

Il reste donc 28 millions à trouver d'ici deux ans et demi. Pour ce faire, l'Université de Montréal propose «un scénario de base et des scénarios additionnels».

Le scénario de base prévoit une réduction de 150 postes du nombre de professeurs, ce qui s'ajoute aux 40 postes non comblés déjà prévus en 1995-96, pour un total de 190 postes, soit 12 % des effectifs.

L'université entend essentiellement procéder par des mises à la retraite. Clai-



C'est la foi qui transporte les montagnes.

La bonne foi.

Nous avons tous retenu notre souffle pendant l'une des étapes cruciales de notre histoire. L'avenir, quoique toujours aussi incertain, s'annonce néanmoins des plus prometteurs. Si nous agissons de bonne foi, avec bon sens et générosité, rien n'est impossible.

Les gens de chez nous ont toujours fait preuve de bonne foi. Au-delà des palabres politiques, c'est cela qui génère le vrai changement, et ravive l'espoir.

Il est temps de montrer la voie à nos dirigeants. Mieux que les politiciens, les gens semblent comprendre que l'enjeu ne repose pas sur le choix d'une avenue ou d'une autre, de mon point de vue ou du vôtre, qu'il ne s'agira pas de nous ou d'eux. Toute solution en sera une de *concertation*.

Dans chacun de nos bureaux, ici comme ailleurs dans le monde, nous pouvons voir la bonne foi à l'oeuvre: une mosaïque de gens aux ambitions différentes qui travaillent ensemble, sans rancœur ni suspicion, à créer des montagnes de projets d'avenir.

Cette expérience se répète chaque jour, de Gaspé au Pacifique, des Rocheuses à l'Atlantique.

Elle se répète partout où les gens font preuve de bonne foi.

GOODMAN PHILLIPS & VINEBERG

LE CABINET JURIDIQUE CANADIEN ET INTERNATIONAL

BEIJING • HONG KONG • MONTRÉAL • NEW YORK • PARIS • TORONTO

LE DEVOIR

MONTREAL

Les dernières perquisitions de Carcajou

Un coup d'éclat

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Arrestation de 21 personnes, mandats d'arrêt émis contre sept autres; saisie de 68 armes, 60 000 dollars, 124 kilos de drogue et 50 kilos de dynamite: l'escouade Carcajou a porté un sérieux coup au groupe de motards criminalisés Rock Machine au cours des deux derniers jours.

Les policiers de l'escouade antimotards Carcajou se sont félicités hier de leur intervention, qui permettra vraisemblablement de mettre en accusation les assassins de Pierre Daoust et Richard «Crow» Hémond ainsi que les responsables de quatre explosions survenues récemment dans la région de Montréal.

C'est grâce à des informations fournies par un délateur que les policiers ont pu mettre la main au collet de 21 membres ou sympathisants des Rock Machine, un groupe qui livre aux Hell's Angels une guerre sanglante pour le contrôle du marché de la drogue dans la métropole. Hier en soirée, sept personnes affiliées aux Rock Machine étaient encore recherchées activement par les policiers, ce qui portera le total des arrestations à 28 personnes.

Des accusations allant de voie de fait simple à meurtre et complot pour meurtre devraient être portées aujourd'hui, au Palais de justice de Montréal, contre les suspects appréhendés.

L'intervention de Carcajou, répondant au nom de code «projet Cercle», a notamment permis aux policiers de démanteler le Dark Circle, un groupe qui s'était rallié aux Rock Machine pour contrer les Hell's Angels.

Selon l'inspecteur Michel Arcand, de la Sûreté du Québec (SQ), le groupe était formé «de gens connus du crime organisé» de la région de Montréal. Le Dark Circle s'assurait que «les contrats, les jobs sales contre les personnes se rattachant de près ou de loin aux Hell's Angels, soient faits», a expliqué l'inspecteur Arcand.

Le Dark Circle, composé de 16 membres, dont un «comité décision-

nel» de quatre personnes, aurait vraisemblablement «commandé» l'attentat à la bombe qui a soufflé le bar Harley, le 12 septembre dernier à Boisbriand, ainsi que le meurtre de Richard Hémond. Connus sous le pseudonyme de «Crow», Hémond, un membre influent des Hell's Angels, a été abattu le 15 septembre dernier dans un stationnement situé sur la rue Jean-Talon.

Les 16 membres du Dark Circle, un groupe de «sous-traitants de la violence», ont tous été arrêtés par les policiers au cours des deux derniers jours. Il n'y avait aucun membre des Rock Machine au sein du groupe, bien que les deux organisations collaboraient étroitement.

Hier au quartier général de la SQ, rue Parthenais à Montréal, les policiers de l'escouade Carcajou ont posé avec des mitraillettes Uzi et des AK-47 en main pour les caméras.

Ils avaient exposé quelques-unes des pièces à conviction les plus «remarquables» saisies au cours de 30 perquisitions menées dans la région de Montréal: mitraillettes, pistolets, silencieux, albums «de famille» de différents groupes de motards, liasses de billets de 100 \$, hauts d'uniforme de policiers de la Communauté urbaine de Montréal pour fins de déguisement.

Les policiers de l'escouade Carcajou estimaient hier avoir porté un sérieux coup aux Rock Machine. Ils ne croient cependant pas avoir mis fin à la guerre des motards. «On présume que 50 % des forces [des Rock Machine] sont encore actives, mais affaiblies», a avancé Michel Arcand.

«Ils ont des ressources énormes et les affaires continuent. Ça va les affaiblir, mais ils ne sont pas à terre», a ajouté René Lemire, porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada.

Les policiers de Carcajou ont cependant promis qu'ils resteront vigilants et actifs. Ils enquêtent toujours sur des crimes non résolus et, en priorité, sur l'explosion d'une voiture piégée qui avait entraîné en août dernier, à Montréal, la mort du jeune Daniel Desrochers, 11 ans.



PHOTO JACQUES NADÉAU
Un policier de l'escouade Carcajou devant le «butin».

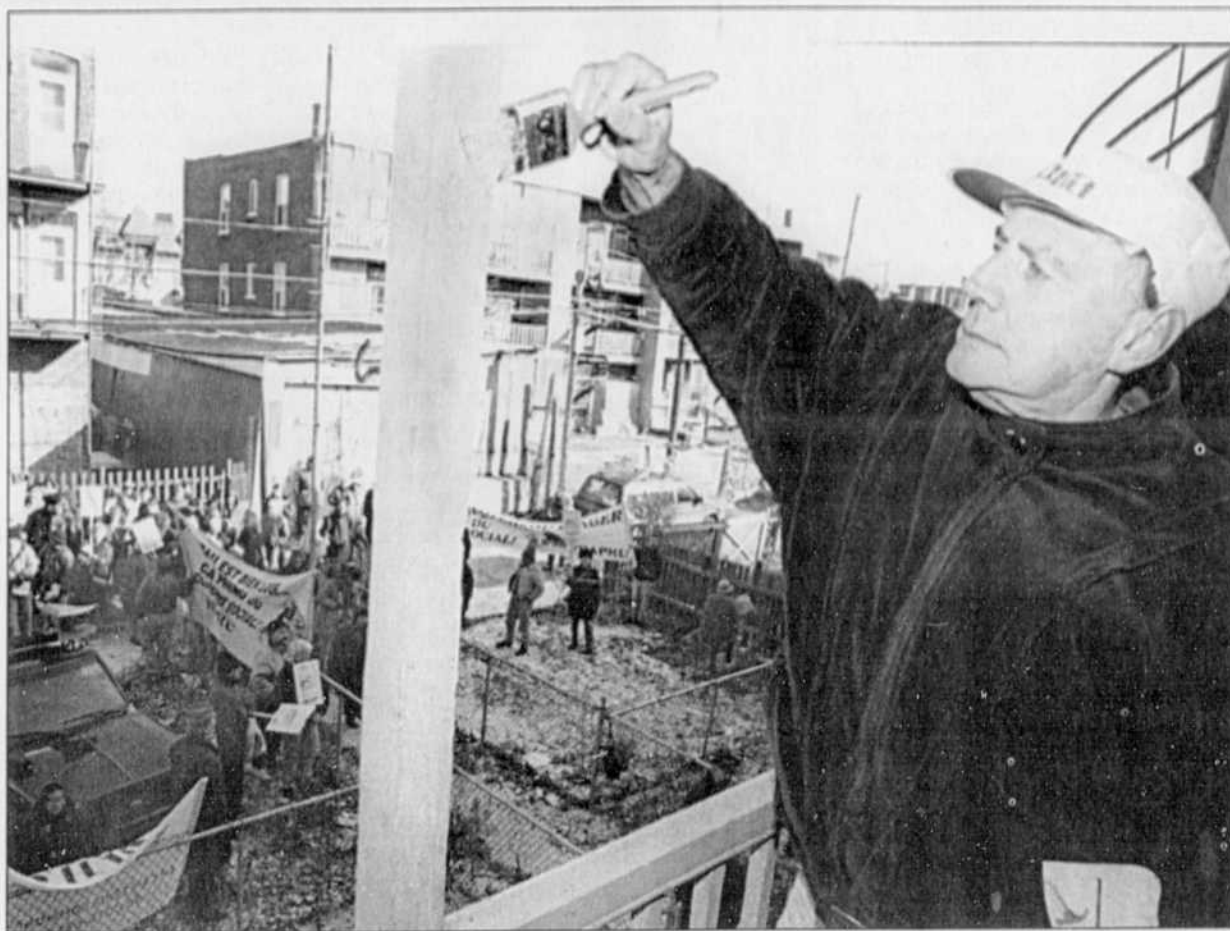


PHOTO JACQUES GRENIER
Un homme s'affaire à repeindre le balcon d'un logement désaffecté pendant qu'en contrebas des manifestants du FRAPRU se sont réunis pour demander l'amélioration des conditions de logement au Québec.

Manifestation du FRAPRU

Les mal-logés s'impatientent

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Environ 150 personnes ont participé hier matin à une manifestation à la station de métro Frontenac pour réclamer de meilleures conditions de logement au Québec.

Au départ massés autour de la station de métro, les manifestants se sont rendus dans un immeuble barricadé du centre-sud de Montréal, où ils ont entrepris des travaux de rénovation.

Cette manifestation, organisée par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), vise à obtenir plus de subventions gouvernementales pour les coopératives de logement ainsi que pour les logements sans but lucratif. Les manifestants ont procédé à une corvée dans un immeuble choisi pour montrer qu'ils sont prêts à contribuer à la rénovation de leurs logements et de leurs quartiers.

Le FRAPRU déplore également «que le gouvernement péquiste ait totalement oublié le logement social dans les

100 millions de dollars qu'il a récemment accordés aux propriétaires privés».

Selon les données du FRAPRU, le revenu annuel moyen des ménages du centre-sud se situe à 24 546 \$. C'est un revenu moyen de 40 % inférieur à celui de l'ensemble de l'île de Montréal, qui est de 40 118 \$. Toujours dans le centre-sud, 41 % des ménages ont un revenu inférieur à 15 000 \$. Or, dans ce quartier, le prix des loyers a doublé depuis 15 ans, le loyer moyen étant passé de 239 à 469 \$ par mois. Sur les 14 800 ménages locataires, 7000 consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement. 225 ménages locataires dépensent pour leur part plus de 50 % de leur revenu pour se loger.

Au moment de l'élaboration d'un budget, on recommande généralement d'accorder le quart de son revenu au paiement du loyer. Dans l'ensemble de la ville de Montréal, la proportion des locataires investissant 50 % de leurs revenus pour se loger est de 19,1 %. A cet égard, les mal-logés de Montréal ne surpassent en proportion que ceux des villes de Victoria et de Charlottetown.

Le site des Moulins sera protégé

LE DEVOIR

Le site des Moulins, l'un des plus anciens sites industriels du Québec, situé dans le quartier Ahuntsic, sera protégé et mis en valeur au coût de 2,5 millions de dollars.

La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, a annoncé hier l'octroi d'une subvention de 1,9 million à la Communauté urbaine de Montréal pour mener à bien ce projet. La CUM de

son côté injectera 600 000 \$. Le site fait partie du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, au nord de Montréal. Il comprend des ruines de moulins et de bâtiments industriels construits il y a 300 ans dans le lit du bras sud de la rivière des Prairies.

Le projet vise à améliorer l'accessibilité du site grâce à la création d'un circuit d'interprétation des vestiges des moulins. Des travaux de consolidation des vestiges sont également prévus.

La Cour suprême rejette la requête de Suzanne Poirier

MANON CORNELIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Cour suprême du Canada a refusé d'entendre Suzanne Poirier, cette citoyenne qui s'était fait imposer une peine d'emprisonnement de 14 jours pour avoir refusé de payer une amende à la bibliothèque municipale de Lachine.

Mme Poirier voulait contester la constitutionnalité de cette sentence, une procédure qu'elle jugeait contraire aux chartes québécoise et canadienne des droits et libertés.

Toute cette affaire a commencé en 1991 quand Mme Poirier a perdu un livre de la bibliothèque municipale et a rendu deux livres avec trois mois de retard.

Après un an de litige sur les frais à payer, l'affaire s'est retrouvée devant la Cour municipale de Lachine. Le 3 juin 1992, le tribunal reconnaissait Mme Poirier coupable d'avoir enfreint le règlement de la bibliothèque et lui imposait une amende totalisant 438 \$.

Jugeant cette amende excessive pour ses maigres moyens, Mme Poirier a refusé de la payer et a rejeté à deux reprises la possibilité d'exécuter des travaux compensatoires.

La municipalité a alors décidé de demander à la Cour municipale d'imposer une peine d'emprisonnement de 14 jours à Mme Poirier. Le tribunal a accédé à la demande de la Ville le 11 mai 1993.

Mme Poirier a aussitôt porté cette décision en appel de deux manières. Elle a contesté la sentence comme telle et elle a mis en doute la constitutionnalité des articles du Code de procédure pénale qui permettent d'emprisonner quelqu'un pour non-paiement d'une amende.

En juin dernier, la Cour d'appel du Québec concluait que cette contestation de l'ordre de la Cour municipale n'avait pas de fondement. Elle faisait ainsi écho aux tribunaux inférieurs selon lesquels l'imposition d'une pei-

ne d'emprisonnement représente un dernier recours valable lorsqu'une personne refuse de payer une amende. En refusant d'entendre Mme Poirier sur ce point hier, la Cour suprême a confirmé cette position.

Par conséquent, la demande de révision de sentence de Mme Poirier, qui était en suspens, pourra suivre son cours devant la Cour d'appel du Québec.

RÉSULTATS

Tirage du 95-11-08

649

2 6 18 28 32 44

Numéro complémentaire: 20

GAGNANTS LOTS

6/6 1 2 126 751,60 \$

5/6+ 3 212 675,10 \$

5/6 388 1 315,50 \$

4/6 16 707 58,50 \$

3/6 287 089 10,00 \$

Vente totale: 15 831 985,00 \$

Prochain gros lot (approx.): 2 600 000,00 \$

Prochain tirage: 95-11-11

Extra. Tirage du 95-11-08

NUMÉROS LOTS

922105 100 000 \$

22105 1 000 \$

2105 250 \$

105 50 \$

05 10 \$

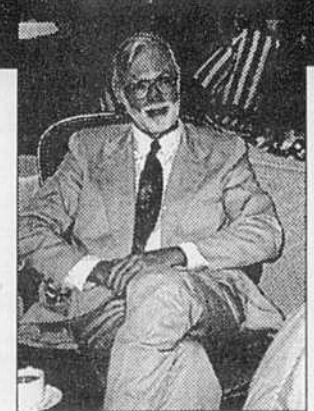
5 2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Le veston de voyage lavable



Pauvres pickpockets!

Des dix poches, seulement trois sont visibles. Il est élégant, se défroisse facilement et, s'il se salit, vous n'avez qu'à le laver dans la baignoire et à le suspendre pour sécher: pas besoin de repassage. Le veston de voyage Tilley est entièrement doublé et convient en toute saison. Puisqu'il est confectionné de tissu «AdventureCloth», plus vous le lavez, plus il devient souple.

Disponible en kaki, marine, ivoire.

Tailles: 38 à 44, 285 \$; 46 à 52, 310 \$.

Notre veston de voyage pour dame offre des caractéristiques similaires. Disponible en kaki, marine, ivoire; tailles: 4 à 24, 265 \$.

Tilley Endurables

158, ave. Laurier Ouest

Montréal 272-7791

POUR PASSER UNE COMMANDE OU POUR DEMANDER UN CATALOGUE

GRATUIT COMPOSEZ LE:

1-800-465-4249

SALON DU LIVRE ANCIEN



GRAND CHOIX DE LIVRES ANCIENS ET RARES, ILLUSTRÉS, PREMIÈRES ÉDITIONS, BELLES RELIURES, CARTES, ESTAMPES.

11 et 12 NOVEMBRE

1 9 9 5

Samedi: midi à 18h Dimanche: 11h à 17h

ADMISSION: 4.00\$ POUR LES 2 JOURNÉES

HOLIDAY INN

CROWNE PLAZA centre-ville

420, rue Sherbrooke O. (près de Bleury)

LE DEVOIR

Place des Arts

The Gazette

LES ACTUALITÉS

Annulation de l'achat
des hélicoptères EH-101Le fédéral
s'entend avec
EH IndustriesJULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral en est venu à une entente de principe avec EH Industries concernant l'annulation du programme des hélicoptères EH-101. Les détails de l'entente n'ont toutefois pas été dévoilés.

«Je suis désolé, mais je ne puis donner les détails de cette entente. Je vais les donner aussitôt que je pourrai [...] Mais je suis raisonnablement confiant que les contribuables canadiens en seront heureux», a expliqué hier le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, David Dingwall.

Selon lui, cette entente, une fois paraphée, devrait mettre un terme final au litige opposant Ottawa au consortium anglo-italien EH Industries.

Son contenu devrait être dévoilé dans les prochains mois, a précisé le ministre Dingwall.

Toutefois, on sait qu'Ottawa dispose d'une somme de 182 millions de dollars, mise de côté dans les crédits de l'année dernière, qui pourrait servir à couvrir les frais d'annulation du programme des hélicoptères EH-101.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement libéral a déboursé 457 millions — cette somme exclut l'entente avec EH Industries — pour respecter sa promesse de briser ce contrat passé à l'époque des conservateurs.

Le gouvernement Mulroney prévoyait faire l'acquisition de 50 hélicoptères EH-101 au coût de 5,8 milliards. Ces appareils étaient destinés à des missions de patrouille maritime ainsi qu'à des opérations de recherche et de sauvetage.

Dans les crédits budgétaires de l'année dernière, une somme de 250 millions avait été réservée pour les frais d'annulation. La société Loral Canada, de Montréal (autrefois Unisys et avant encore Paramax), a obtenu, en avril dernier, 68 millions pris dans cette cagnotte. Le reste, 182 millions, pourrait donc aller à EH Industries.

Critique du Bloc

Par ailleurs, le Bloc québécois a critiqué, hier, cette entente de principe en traçant des liens entre celle-ci et l'appel d'offres lancé mercredi pour la fourniture d'une quinzaine d'hélicoptères de recherche et de sauvetage au coût de 600 millions.

«Pourquoi le gouvernement est-il tout à coup si mystérieux quant à l'entente qu'il a signée? Pourquoi le gouvernement a-t-il publié un appel d'offres sans aucune exigence de contenu canadien?», s'est demandé le leader parlementaire du Bloc, Michel Gauthier.

Eau potable

Les Québécois toujours méfiants

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Les Québécois se méfient de leur eau potable, moins à cause des risques d'ailleurs infimes d'y trouver des contaminants mais d'abord et avant tout parce qu'ils ne la trouvent pas bonne... au goût!

C'est ce que révèle une étude fédérale-provinciale réalisée dans le cadre du Plan Saint-Laurent Vision 2000 (SLV-2000) car les gestionnaires de ce programme axé sur la décontamination du Saint-Laurent comprennent mal que les citoyens acceptent d'investir des milliards dans la dépollution mais refusent massivement de boire l'eau qu'on en tire.

Dans les quatre villes étudiées, soit Sainte-Foy, Lévis, Québec et Sillery, les chercheurs ont constaté que seulement la moitié de la population boit exclusivement l'eau du robinet. La proportion est plus importante à Québec (62 %) et à Sillery (54,5 %) que dans les deux autres municipalités voisines, où le taux ne dépasse pas 43 %. Dans les quatre villes, 5 % des gens ne boivent que de l'eau embouteillée, 6,6 % ne boivent que de l'eau purifiée et 38 % utilisent à la fois le robinet et l'eau embouteillée.

Près d'une famille sur dix possède maintenant son appareil de traitement de l'eau et les deux tiers des gens disent laisser couler à tout le moins le robinet un certain temps avant de l'utiliser, ce qui n'est pas sans fondement si l'eau a pu récolter durant une longue période le plomb



PHOTO ARCHIVES

Rien à craindre de l'eau du robinet... sauf son goût.

utilisé dans certains types de plomberie.

Même si les gouvernements répètent depuis des années que l'eau potable est de bonne qualité, la moitié des gens interrogés continuent d'en douter. Pourquoi?

«C'est simple», explique le porte-parole du Centre de santé publique de Québec, Patrick Levallois, et sa collègue Michèle Bélanger, du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec: «Le consommateur évalue la qualité de son eau potable par son goût. L'odeur, la clarté et la couleur mais, surtout, le goût

seraient pour les consommateurs les principaux déterminants de sa qualité. En clair, les données montrent que lorsque le consommateur n'apprécie pas le goût de son eau, il se tourne davantage vers l'eau embouteillée. D'autre part, le consommateur attribue généralement peu de risques à la consommation de l'eau du robinet et lui fait habituellement confiance pour ce qui est de la protection de sa santé.»

Les consommateurs d'eau, révèle par ailleurs l'étude fédérale-provinciale, doutent davantage de leur eau lorsqu'elle provient du Saint-Laurent.

Fait surprenant, il ne semble pas y avoir de lien entre l'utilisation de l'ozone ou du chlore comme désinfectants de l'eau potable et l'insatisfaction importante qui se manifeste pour son goût. Ce qui fait dire aux chercheurs que «le message des consommateurs est clair: en dehors des situations particulières qui affecteraient la qualité de la source d'eau potable, ce n'est pas le manque de confiance qui détermine leur choix de boire ou non l'eau du robinet. Les vrais décideurs, ce sont les papilles gustatives!»

Pour Québec et Ottawa, il est primordial de comprendre pourquoi une proportion aussi importante de gens se méfie autant de l'eau du robinet, au point où 44 % des ménages raccordés à un aqueduc achètent néanmoins de l'eau embouteillée. C'est d'ailleurs au Québec qu'on trouve les taux les plus élevés d'insatisfaction envers la qualité de l'eau des aqueducs municipaux.



Rory Olson et Jean-Louis Bouthillette, membres d'un regroupement de fournisseurs indépendants du service Internet.

Internet

Des fournisseurs
contestent une hausse
de tarifs de Bell

LE DEVOIR

Un regroupement de fournisseurs indépendants de services Internet du Québec et de l'Ontario déposera d'ici quelques jours une requête en injonction auprès du CRTC dans le but de forcer Bell Canada à continuer d'offrir son service Centrex III au tarif actuel.

Une action rendue nécessaire, selon les membres du regroupement, par la décision de Bell (prise la semaine dernière) de hausser la tarification des fournisseurs d'Internet d'environ 300 % (Bell parle plutôt de 100 %), ce qui, pour eux, n'est rien d'autre que l'équivalent d'une taxe additionnelle visant à satisfaire l'appétit vorace du monopole.

Il s'agit d'une «hausse injustifiée et injustifiable», selon le regroupement, qui chiffre à plus de 35 millions de dollars les revenus annuels supplémentaires que vient ainsi chercher Bell et qui constate — «coïncidence?» — que cette hausse survient au moment même où Bell s'apprête à introduire sur le marché son propre service d'accès au réseau Internet.

Qualifié hier de «coup de force» par Rory Olson, président d'Accent Internet, un fournisseur montréalais, et «d'abus de pouvoir» par Jean-Louis Bouthillette, porte-parole d'Internet Login, cette décision, selon Bell, n'est en réalité que «la simple correction d'une erreur, celle d'avoir facturé les fournisseurs pour le mauvais service durant trois ans».

«Ils [les fournisseurs] peuvent se compter chameaux, très chameaux, estime Suzanne Ricard, porte-parole de Bell, car Bell, pour ainsi dire, leur a permis d'acheter durant trois ans leur douzaine d'œufs 50 cents au lieu d'un

dollar. Les fournisseurs ont en effet été facturés pour un service de transmission de voix alors qu'en réalité ils utilisaient depuis trois ans un service de transmission de données à haute vitesse. Ce n'est évidemment pas le même prix et voilà pourquoi nous ajustons nos tarifs.»

«Foutaise» que tout cela, selon le regroupement, pour qui la décision de Bell n'est rien d'autre «qu'un coup de force pour s'accaparer le marché», donc une menace à la survie de ses membres.

«Pendant des années, Bell nous a encouragés à utiliser son système Centrex III par la conclusion d'ententes à long terme qui, vient-on d'apprendre, ne seront plus honorées après mai 1996, explique M. Olson. Autrement dit, maintenant que nous avons engouffré des fortunes pour développer la technologie, Bell veut nous supplanter. Nous nous retrouvons comme des fourmis sur le point d'être piétinées par un éléphant.»

La hausse des tarifs annoncée par Bell (qui, rappelons-le, sera contestée devant le CRTC) se traduira par des augmentations mensuelles d'environ 10 \$ en moyenne pour tous les utilisateurs de l'Internet, selon les calculs de M. Bouthillette.

«Au total, prétend-il, puisqu'il y a 300 000 usagers du service Internet au Québec et en Ontario, c'est 35 millions de dollars de plus annuellement que Bell veut se mettre dans les poches, et ce, sans préavis, sans justification et sans amélioration de service!»

Une vaste campagne de sensibilisation est prévue au cours des prochains jours pour inciter les utilisateurs de l'Internet à exprimer leur mécontentement auprès de Bell.

Pollution Probe accuse Ottawa d'être
complice du mégaprojet des Trois GorgesLOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Pollution Probe International (PPI), un des plus importants regroupements d'environnementalistes canadiens, se demande ce qui pousse le Canada, et le gouvernement Chrétien en particulier, à faire mousser la réalisation du mégaprojet hydroélectrique des Trois Gorges, en Chine, alors que plusieurs pays et organismes internationaux s'en éloignent.

Selon la directrice de PPI, Patricia Adams, le gouvernement canadien ne se contente plus de promouvoir les entreprises d'ici pour qu'elles obtiennent leur part du projet controversé, qui non seulement altérera peut-être irréversiblement un des joyaux naturels de la Chine mais qui en plus nécessitera le déplacement et la relocalisation de 1,3 million de Chinois. Le projet est aussi contesté parce qu'il exigera la construction d'une digue de deux kilomètres dans une région traversée par une faille sismique active.

Le gouvernement Chrétien, explique Mme Adams, a donné le feu vert l'automne dernier à la Société canadienne de développement des exportations pour qu'elle aide financièrement et avec des fonds publics les firmes d'ici à obtenir leur part du mégaprojet. Tout récemment, après avoir piloté l'«Équipe Canada» en Chine, le premier ministre

Chrétien recevait son homologue chinois, Li Peng, à Montréal. C'est alors qu'a été annoncé l'octroi d'un contrat de 34,5 millions de dollars à Monenco Agra, une filiale de la firme albertaine Agra Industries Limited. Cette société canadienne fournira aux gestionnaires chinois les ordinateurs et logiciels qui permettront de planifier le mégaprojet et le déplacement des populations riveraines.

L'étude d'impacts de ce projet a été réalisée par des firmes québécoises en association avec Hydro-Québec international: elle a été payée avec des fonds fédéraux canadiens. Selon Pollution Probe International, il est «inquiétant», pour ne pas dire suspect, de voir le Canada se porter au secours d'un projet que la Banque mondiale ne veut plus financer après en avoir étudié attentivement les impacts avec ses experts. Même chose, ajoute Mme Adams, pour le US Bureau of Reclamations, qui refuse désormais toute association avec le projet. La Export-Import Bank des États-Unis aurait, selon Mme Adams, reçu elle aussi le mot d'ordre de se tenir loin du projet, dont les banquiers canadiens pourraient prendre le relais éventuellement. La société d'experts suisses en hydro-électricité Sulzer a publiquement fait savoir qu'elle n'est plus intéressée à obtenir des contrats dans le cadre de ce projet, qu'elle a qualifié «d'espèce en voie de disparition» en raison de la désaffection générale pour les projets énergétiques de cette envergure.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO: 505-02-002079-958, FLORINDO PAGE, Partie demanderesse, -vs- CLAUDE DE VARENNES, Partie défenderesse. Le 21 novembre 1995 à 10h00, au 615, DE NORMANDIE, LONGUEUIL, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: CLAUDE DE VARENNES, saisis en

cette cause, consistant en: 1 Guitare sèche Yamaha et acc.; 1 rideau de douche bleu vert et crochets; 1 caméra Olympus et acc., avec sac; 1 ballon de basket; 1 ballonnette noire avec étui environ 6"; 1 ballonnette noire avec étui environ 6"; 1 sabre style japonais avec étui et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MAURICE GAUCHER Huisier du district de

Longueuil, (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPAL DE BOUCHERVILLE, NO: A02073586, VILLE DE BOUCHERVILLE, Partie demanderesse, -vs- NATHALIE

LEVESQUE, Partie défenderesse. Le 24 novembre 1995 à 10h00, au 266, DE MAUVES, BOUCHERVILLE, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: NATHALIE LEVESQUE, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile de marque Mazda 323 LX 1988, blanche et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MAURICE GAUCHER Huisier du

district de Longueuil, (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEDFORD, COUR DU QUÉBEC NO: 460-02-00058-954, LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, -vs-

ALPHONSO SAPUTO, Partie défenderesse. Le 22 novembre 1995 à 10h00, au 15, ABERDEEN, GRANBY, Qc, district de Bedford, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ALPHONSO SAPUTO, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule de marque Cadillac 4 portes, beige 1990 et acc.; 1 télévision Hitachi 15" approx. et acc.; 1 vidéo Hitachi VHS et acc.; 1 photocopieur Canon PC-20 beige et acc.; 1 bibliothèque laquée blanche 3 sections et acc.; 1 vidéo VHS Electrolux et acc.; 1 table de salon, laquée blanche et acc.; 1 lampe céramique blanche et acc. Et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER Huisier

du district de Longueuil, (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-002818-958, DOMON LIMITEE C. JUAN ANTONIO PILIER. Le 22-11-95 à 10h00, au 6696, ST-VALIER, MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: JUAN ANTONIO PILIER saisis en cette cause, consistant en: EQUIPEMENT DE RESTAURANT ASSORTIS. CONDITION: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Richard Gagné, HUISSIER DE JUSTICE, RICHARD GAGNE & ASSOCIES, Huisier de Justice, 5199 rue Sherbrooke Est, Bureau 2190, Montréal, Québec, HT 3K1, téléphone: (514)952-5403.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC DIVISION DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-01074-946, -BREF D'EXECUTION - Le greffier pour et au nom de SYLVIE LECLAIR, Partie demanderesse, -vs- ARTHUR LAVOIE, "ALAMA DEMENAGEMENT ENR.", Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1995, à 10h00, au 3055, CH. COMTOIS, ST-LOUIS DE TERREBONNE, Qc, district de

Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ARTHUR LAVOIE, "ALAMA DEMENAGEMENT ENR.", saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule de marque International Cargostar, 1710B, imm. au Qc. LBG8326 et acc.; 1 véhicule Chevy Van Chevrolet, imm. au Qc. FA10757 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: Michel Panneton, Huisier du district de Terrebonne, (514)471-8078. JACQUES LANCOT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

COMMISSION JACQUES-VIGER

ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT - PAVILLON DE L'UQAM À L'ANGLE SUD-EST DES RUES SAINTE-CATHERINE ET SANGUINET

L'Université du Québec à Montréal sollicite l'approbation de la Ville pour la construction et l'occupation d'un nouveau pavillon sur un emplacement délimité par les rues Sainte-Catherine, Sanguinet et Christin, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.

Le projet présente les caractéristiques suivantes:

- services accueillis: formation sur mesure, informatique et télécommunications;
- départements accueillis: psychologie, linguistique, théâtre, école d'enseignement des langues;
- fonctions reliées à la vie étudiante: registrariat, trésorerie et comptes étudiants, services à la vie étudiante, associations étudiantes;
- volume: 9 étages en front de la rue Sainte-Catherine; 6 étages en front de la rue Christin;
- stationnement souterrain d'environ 200 places;
- aménagement d'une place en

bordure de la rue Sanguinet; - relié au réseau souterrain par un tunnel sous la rue Sainte-Catherine.

Ce projet déroge à la réglementation municipale quant aux usages, aux hauteurs et au mode d'implantation autorisés sur l'emplacement.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 18 décembre 1995, en mentionnant le numéro de référence 95 0075754, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985.

Montréal, le 10 novembre 1995

Le greffier,
Léon LabergeVille de
Montréal-Est

APPEL D'OFFRES

DEMANDE DE SOUMISSION

La ville de Montréal-Est demande des soumissions pour la construction d'une toiture métallique sur les enclos de béton existants.

DOCUMENTS

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 14 novembre 1995, à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11 370, Notre-Dame Est, moyennant une somme de cinquante dollars (50,00 \$) non remboursable, payable comptant ou par chèque visé fait à l'ordre de la ville de Montréal-Est.

EXIGENCES

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurances, pour une somme égale à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission, payable à la ville de Montréal-Est.

Ce cautionnement doit être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre émise par une compagnie d'assurances reconnue, garantissant l'émission, en faveur de la ville de Montréal-Est, d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun représentant une valeur de cinquante pour cent (50%) du prix du marché, si le soumissionnaire devient l'adjudicataire.

DEMANDE DE RÉCEPTION

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, adressées à Me André Lesage, greffier, seront reçues jusqu'au 5 décembre 1995, 10 heures, à son bureau au 11 370, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions.

La ville de Montréal-Est ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Me André Lesage
Greffier
Ville de Montréal-Est

Avis public

Ville de Montréal

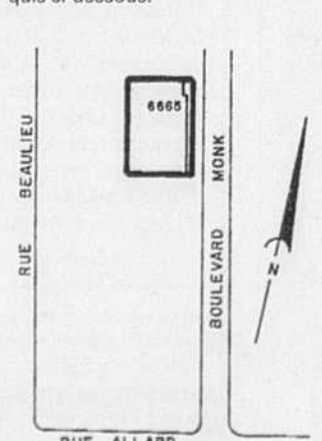
Service du greffe

COMMISSION JACQUES-VIGER

ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'AGRANDISSEMENT DU 6665, BOULEVARD MONK

Mireil Sourdif & al. sollicitent l'approbation de la Ville pour la modification du bâtiment sis au 6665, boulevard Monk.

Ce bâtiment est situé sur un terrain compris entre les rues Allard et Springland, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.



Les principales caractéristiques du projet sont:

- ajout de 50 m² de plancher au niveau du rez-de-chaussée;
- un étage et une hauteur de 3,93 m;

- une profondeur de 1,8 m en façade du bâtiment.

Ce projet déroge à la réglementation municipale quant à la densité maximale d'occupation du sol, au taux maximum d'implantation au sol, ainsi qu'à la hauteur minimale en mètres et en étages.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 4 décembre 1995, en mentionnant le numéro de référence 95 0159810, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985.

Montréal, le 10 novembre 1995

Le greffier,
Léon LabergeCENTRE
DE RECHERCHE
DE L'HÔPITAL
SAINTE-JUSTINE
Pour l'amour des enfantsURGENT BESOIN
D'ENFANTS EN SANTÉ
POUR LA RECHERCHE
SUR LE CANCER

Vous pouvez contribuer à l'avancement de la recherche pour l'amélioration des traitements anticancéreux et pour la qualité de vie des enfants leucémiques en permettant à votre enfant de faire partie d'un groupe contrôle. Si vous voulez participer, vous pouvez contacter Mme Phetsamone Vanassang au Centre de recherche de l'Hôpital Ste-Justine en composant le 345-4931 poste 5705 ou 5520, entre 8h30 et 16h30, du lundi au vendredi et laisser un message.

La suite
des avis
se trouve
en page
A 9

LE DEVOIR

POLITIQUE

Chrétien répète qu'il ne veut plus de référendum

PRESSE CANADIENNE

Auckland, Nouvelle-Zélande — Le premier ministre Jean Chrétien a répété en Nouvelle-Zélande, à la veille de l'ouverture de la réunion des pays du Commonwealth, qu'il prendra les moyens qu'il faut pour empêcher la tenue rapide d'un autre référendum sur la souveraineté au Québec.

«En ce moment, on parle d'un référendum dans les semaines ou les mois à venir, mais il n'en est pas question», a-t-il déclaré.

Selon M. Chrétien, «c'est toute l'économie canadienne qui en paye le prix».

Le premier ministre a été très évasif sur les moyens qu'il entendait prendre pour contrer un troisième référendum sur la souveraineté au Québec.

«Je n'ai pas à discuter des moyens, a-t-il évoqué au cours d'un point de presse. Je dis qu'il y a des responsabilités qui appartiennent au premier ministre, dont la stabilité politique.»

À Toronto, la semaine dernière, deux jours après le référendum, M. Chrétien avait indiqué qu'il ne voulait pas voir un référendum tous les six mois ou tous les deux ans.

À Ottawa, le ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Massé a justifié cette déclaration en disant que «le premier ministre a un devoir envers les Canadiens de maintenir la stabilité, en particulier la stabilité économique du pays. Il l'a dit et l'a répété à Auckland», a-t-il poursuivi.

M. Massé a rappelé que la Loi sur la consultation populaire au Québec interdisait la tenue d'un deuxième

référendum sur le même sujet pendant le même mandat d'un gouvernement.

«Normalement, ça veut dire que la législature du Québec a jugé qu'il était sage de ne pas avoir plus d'un référendum sur le même sujet pendant une période qui est normalement de quatre ans. Vous voyez qu'eux, également, considèrent que la stabilité est un élément important du gouvernement», a-t-il expliqué aux journalistes.

Le leader parlementaire du Bloc québécois Michel Gauthier a tourné cette déclaration de M. Chrétien en dérision, indiquant «que sa crédibilité serait meilleure» s'il respectait les lois québécoises et le processus démocratique.

«Ça ne le regarde pas si le Québec, dans le cadre de sa Loi sur la consultation populaire, décide de procéder à une autre consultation à un moment jugé opportun par le gouvernement du Québec», s'est-il exclamé au cours d'un point de presse. «Ça ne regarde pas le premier ministre du Canada.»

Pour le leader réformiste Preston Manning, M. Chrétien continue d'improviser. Au lieu de concocter des moyens pour contrer un autre référendum, il ferait mieux de trouver une bonne stratégie pour le gagner de façon décisive, croit-il.

Le premier ministre a aussi indiqué qu'il voulait redonner la priorité à l'économie et laisser un peu de côté les discussions sur le Québec.

«La création d'emplois est ma première priorité. Nous devons revenir aux vrais problèmes», a affirmé M. Chrétien à la veille de l'ouverture du sommet des pays du Commonwealth.

«Sous-traitance» des programmes de formation de la main-d'œuvre

Axworthy fait fi de l'opposition québécoise

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Ottawa va de l'avant avec son projet de «sous-traitance» des programmes de formation de la main-d'œuvre, faisant fi de l'opposition du gouvernement québécois. Le ministre du Développement des ressources humaines Lloyd Axworthy a en effet procédé hier à la deuxième lecture du projet de loi C-96 qui l'autoriserait à s'affilier «à toute autre personne ou organisme de son choix» pour faire dispenser les programmes de formation offerts par son ministère.

La ministre de l'Emploi du Québec, Louise Harel, avait demandé à son homologue fédéral de retarder l'adoption de ce projet de loi jusqu'à la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la question de la main-d'œuvre. Faute d'obtenir une telle rencontre interministérielle, Mme Harel avait demandé un face-à-face à ce sujet avec M. Axworthy.

Demande à laquelle ce dernier a agréé jeudi dernier dans une lettre adressée à son vis-à-vis québécois. Mais malgré la volonté soudaine de M. Axworthy de rencontrer Mme Harel, il semble qu'Ottawa n'ait aucunement l'intention de reporter l'adoption du projet de loi C-96 pour satisfaire Québec.

«Au moment où l'on croyait qu'il y avait une ouverture, il semble qu'il ait décidé d'accélérer l'adoption de C-96, ce qui nous mettrait devant un fait accompli», a déploré Mme Harel dans une entrevue hier.

Selon la ministre québécoise, C-96 est «l'antithèse du guichet unique» que le Québec souhaite se donner en privilégiant la Société québécoise du développement de la main-d'œuvre (SQDM) comme principal intervenant en matière de formation. L'ancien gouvernement fédéral de Brian Mulroney s'était ainsi entendu de façon informelle avec Québec pour intervenir par l'entremise de la SQDM. Actuellement, Ottawa «achète» des programmes de formation auprès de la SQDM, programmes qui sont destinés, entre autres, aux chômeurs. La contribution fédérale compte pour près de la moitié du budget de la SQDM, s'élevant à quelque 110 millions de dollars par année.

Or, les documents fédéraux obtenus par plusieurs médias indiquent que, dans sa réforme de l'assurance-chômage, Ottawa entend mettre fin à cette pratique pour conclu-

re des ententes directement avec les organismes communautaires et des institutions privées. Le gouvernement fédéral accorderait le mandat à ces organismes de dispenser les programmes de formation qu'il finance et dont il établit les critères d'admissibilité.

Le projet de loi C-96 ouvre justement la voie à cette approche, selon Québec, puisqu'il autorise le ministre du Développement des ressources humaines à attribuer les mandats du ministère «à toute autre personne ou organisme qu'il désigne».

Dans une allocution de plus de 40 minutes livrée hier en Chambre, qui marquait la deuxième lecture du projet de loi C-96 et la seule occasion d'en débattre, M. Axworthy n'a pas caché ses intentions. «C'est une décentralisation d'un tout autre ordre. On parle beaucoup de la décentralisation, mais jusqu'ici le débat se limite à une discussion d'une décentralisation du gouvernement fédéral vers les provinces. Ne devrait-on pas aussi parler d'une façon de permettre aux communautés et aux individus de prendre plus de décisions eux-mêmes? N'est-ce pas ce qu'on devrait viser en matière de décentralisation?», a-t-il affirmé.

«C'est un partenariat: entre le gouvernement et le secteur privé; entre le gouvernement et les commissions scolaires; entre le gouvernement et les provinces. C'est ça la philosophie dont on doit parler parce que c'est ce qui fonctionne», a ajouté M. Axworthy.

Bien qu'elle déplore les visées de son homologue fédéral, Mme Harel ne s'étonne pas qu'il aille de l'avant. Elle s'en doutait autant lorsque le ministère de M. Axworthy a lancé un projet-pilote pour aider les personnes éprouvant de sérieuses difficultés sur le plan de l'emploi. Dans le cadre du programme Projets de formation, dont le financement atteindra 54 millions cette année, Ottawa transige directement avec les entreprises, des organismes, des établissements de santé publique, des administrations municipales et des bandes autochtones.

«Il s'agit d'une application, avant la lettre, de l'esprit de C-96, qui confirme hors de tout doute les intentions du gouvernement fédéral de passer outre aux compétences et aux institutions québécoises pour maintenir et aggraver les dédoublements et chevauchements en matière de main-d'œuvre», a déclaré Mme Harel.

Cour du Québec

Thérien contre-attaque

PRESSE CANADIENNE

Laval — Pour sa défense, le député libéral Robert Thérien, accusé de fraude électorale, a entrepris de démontrer hier que la candidate péquiste Monique Simard, sa principale rivale aux élections provinciales du 12 septembre 1994, avait voté illégalement dans la circonscription de Bertrand, dans les Laurentides, en plus d'inciter au moins un couple de villageois à faire de même.

En Cour du Québec, en matinée, Mme Simard a reconnu avoir voté dans Bertrand. Elle a expliqué avoir habité dans cette circonscription au cours de l'été 1994 et avoir résolu d'y établir domicile.

Par contre, il a été démontré que Mme Simard s'est enregistrée dans Outremont au recensement en vue du référendum du 30 octobre.

En début d'après-midi, les comédiens Yves Corbeil et Françoise Faucher ont admis avoir voté dans Bertrand parce que c'était plus commode pour eux compte tenu qu'ils se trouvaient à leur résidence secondaire respective les jours du recensement et des élections.

Selon leur témoignage, ils ont pris seuls la décision d'agir ainsi.

La situation apparaît tout à fait différente pour Francine Desroches et son conjoint qui habitent l'île Paton et ont une maison secondaire à Entrelacs.

Mme Desroches, une enseignante, a expliqué qu'elle participait à un tournoi de tennis à Sainte-Marguerite-de-Lac-Masson, au début de juillet, quand la candidate Simard s'est retrouvée à côté d'elle. Les deux femmes auraient échangé quelques propos badins sur le tennis et Mme Simard lui aurait dit qu'en qualité de villageois, de propriétaires d'une résidence dans les Laurentides, elle pouvait voter en s'inscrivant soit à Chertsey, soit à Sainte-Adèle.

Mme Desroches a indiqué avoir reçu, en septembre, un téléphone d'une avocate du Parti libéral du Québec qui lui a posé toute une série de questions sur ce qui s'était passé à l'été 1994 entre elle et Mme Simard. Le témoin a identifié l'avocate en question comme étant celle, qui accompagne assidûment le député Thérien tout au long de son procès.

Bloc québécois

Gagnon veut rester

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La députée bloquiste Christiane Gagnon a pris sa décision: elle reste à Ottawa.

Après y avoir réfléchi pendant une semaine, elle a décidé de se relever les manches et de poursuivre son travail au sein du Bloc en dépit de la défaite référendaire.

«Pour moi, c'était important de faire un point d'arrêt», a expliqué, hier, Mme Gagnon, qui représente la circonscription de Québec.

Elle a consulté ses militants, son association, et évalué les effets du départ possible de Lucien Bouchard.

«J'étais également déçue des résultats du référendum. J'avais donc besoin d'une semaine de répit pour

recharger les batteries», a-t-elle ajouté.

Au moins deux autres bloquistes n'ont pas encore arrêté leur décision concernant leur avenir.

Pierrette Venne (Saint-Hubert) et François Langlois (Bellechasse) ont tous deux indiqué qu'ils attendaient que Lucien Bouchard prenne sa décision avant de faire part de leurs intentions.

Le chef bloquiste a dit qu'il fera le point sur sa situation au retour de la semaine de relâche parlementaire, le 20 novembre prochain.

Les députés Michel Daviault (Ahuntsic) et René Canuel (Matapédia-Matane), que l'on disait aussi en période de réflexion, ont confirmé cette semaine qu'ils avaient choisi de demeurer dans les rangs du Bloc.

Des Français se disent d'accord avec les propos de Parizeau

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Un petit groupe de partisans de la souveraineté du Québec en France approuve la déclaration de Jacques Parizeau qui attribuait l'échec des souverainistes au référendum aux forces de «l'argent» et au «vote ethnique». À l'initiative de l'ancien ministre du général de Gaulle, Philippe Malaud, le groupe entend même «défendre en France et en Europe le droit à l'autodétermination et à l'intégrité territoriale du peuple québécois» en fondant, le 17 novembre prochain à Paris, le mouvement Pro-Québec.

Dans la lettre d'invitation au dîner de fondation, adressée à de nombreuses personnalités françaises de tous les horizons politiques, on lit que la création de ce mouvement veut «faire suite, en France, à la victoire québécoise confisquée «par l'argent et le vote ethnique» (dixit Jacques Parizeau, premier ministre du Québec)».

Les parrains du projet, essentiellement des gaullistes de la première heure, n'ignorent pas le tollé soulevé au Canada par cette déclaration. Philippe Malaud considère néanmoins que les mots de Jacques Parizeau décrivent parfaitement la réalité du vote du 30 octobre dernier. Ro-

dolphe Crevel, porte-parole du groupe, ajoute qu'il s'agit d'une déclaration «courageuse» puisque «c'est la manipulation du vote ethnique par le gouvernement fédéral qui explique le résultat».

Parmi les initiateurs de ce regroupement, on ne trouve pas pour l'instant de personnalités des milieux dirigeants français. Il s'agit essentiellement de politiciens de droite plutôt marginaux et qui s'intéressent depuis longtemps au Québec, comme l'ex-chargé de mission au Québec Philippe Rossillon, l'ancien ambassadeur Bernard Derin, l'ancien confident du général de Gaulle Philippe de Saint Robert et le prince Sixte Henri de Bourbon, descendant de l'illustre famille du même nom. L'initiative vient aussi de Francité, un groupuscule qui lutte notamment pour l'indépendance du Val-d'Aoste, une région d'Italie à la frontière de la France.

«Depuis la prise de position du président américain Bill Clinton en faveur du Canada uni, la France n'a plus de devoir de réserve», dit Rodolphe Crevel. Le mouvement propose la nomination d'un haut représentant de la France auprès de la nation québécoise. Il espère regrouper un millier d'adhérents d'ici quelques mois, sinon il se sabordera de lui-même.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Le Cégep de Sainte-Foy est un collège de premier choix chez les finissants et finissantes du secondaire et les adultes du Québec métropolitain. Il accueille près de 6 000 étudiants et étudiantes à l'enseignement régulier et autant à la formation continue. Il emploie plus de 1 000 personnes.

Directeur ou directrice des ressources humaines

Sous l'autorité du directeur général, cette personne établit, coordonne et évalue les programmes cadres de gestion des ressources humaines, de dotation, de perfectionnement, d'évaluation du rendement et de santé et sécurité au travail. Elle est responsable de la gestion des régimes de relations de travail et fournit au personnel cadre un support conseil en matière de gestion des ressources humaines.

La personne recherchée détient un diplôme universitaire dans un champ de spécialisation approprié et possède au moins huit ans d'expérience pertinente dont cinq dans un poste de cadre, préférablement dans le milieu de l'éducation. Elle a démontré par ses réalisations antérieures sa capacité d'inspirer confiance à différents niveaux d'une organisation, d'exercer un leadership éclairé et motivateur. Elle se distingue par sa capacité de travailler en équipe, ses aptitudes en matière de négociation et de solution de problème et par la qualité de ses communications. Elle est au fait de la nouvelle dynamique des rapports en milieu de travail, comme des grandes tendances à l'égard de l'organisation du travail.

Les conditions d'emploi

La date visée d'entrée en fonction est le 1^{er} mai 1996.

Le traitement est établi selon le «Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel».

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au bureau du directeur général, Cégep de Sainte-Foy, 2410, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (Québec) G1V 1T3 au plus tard le 27 novembre 1995 et joindre un curriculum vitae et un document d'au plus trois pages décrivant leur conception du poste et en quoi leur expérience les prépare à l'occuper.



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a pour objectif de protéger les intérêts et de promouvoir la souveraineté du peuple québécois. Elle oeuvre à faire du français la véritable langue commune de tous les Québécois.

DIRECTEUR(TRICE) DES COMMUNICATIONS ET DES PROGRAMMES

Le directeur(trice) des communications et des programmes dirige son service. Ce service gère l'ensemble des services aux membres et les projets spéciaux et réalise différentes études, rédige des mémoires, publie un bulletin et constitue des dossiers thématiques; il élabore un plan de communication et voit à sa réalisation.

Qualités professionnelles et personnelles requises :

- formation universitaire en communication ou en sciences politiques;
- sept ans d'expérience pertinente en communication et organisation;
- capacité à rédiger des textes et mémoires, bonne connaissance du milieu journalistique;
- bonne connaissance de l'informatique, aptitude à la gestion;
- adhésion aux objectifs de la SSJBM.

La candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, doit parvenir sous pli confidentiel au plus tard le 1^{er} décembre 1995, à l'adresse suivante :

Gilbert Gardner, directeur général
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE LA MAISON DES ÉTUDIANTS CANADIENS À PARIS

Le Comité de la Maison des étudiants canadiens à Paris sollicite des candidatures en vue de combler le poste de directeur(trice) de la Maison.

Description du poste:

Sous l'autorité du conseil d'administration, le titulaire est responsable de la direction générale et est principalement chargé:

- d'administrer une résidence de 121 chambres et 20 studios/appartements situés dans la Cité internationale universitaire de Paris;
- de veiller à la sélection, à l'admission et au bien-être de 175 résidents, étudiants, stagiaires, professeurs et chercheurs universitaires;
- d'assurer le bon fonctionnement de la vie interne de la Maison, aux plans matériel, social et culturel;
- de représenter la Maison, d'en assurer le rayonnement, d'en faire la promotion et d'incarner sa mission culturelle; et
- d'organiser et de superviser la campagne d'hébergement de passagers pendant l'été.

Le directeur(trice) est nommé(e) par arrêté rectoral de l'Université de Paris pour un mandat de trois ans avec possibilité de renouvellement et entrera en fonction à l'été 1996.

Qualifications requises:

Le candidat choisi doit détenir au moins un diplôme universitaire et une expérience pertinente en gestion. Il doit démontrer des qualités particulières en relations humaines en plus de faire preuve de beaucoup d'autonomie et d'initiative. De préférence, il doit avoir oeuvré dans le milieu universitaire, dans des fonctions d'enseignement et d'administration. Le fait d'avoir étudié à Paris et résidé à la Maison des étudiants canadiens serait un atout.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 novembre 1995 à l'adresse suivante:

M.E.C., c/s SPENCER STUART,
1981, avenue McGill College,
Bureau 1430, Montréal (Québec) H3A 2Y1

La Maison des étudiants canadiens à Paris souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi.

DIRECTEUR(TRICE) DE PROJETS
pour pré-impression et impression

FUSION
CONCEPT-LITHO

S.V.P. télécopier C.V.
Michel Lacombe 866-7121

LE DEVOIR

LES SPORTS

Surin s'en va se soigner en Floride

PRESSE CANADIENNE

Enrichi d'un nouveau commanditaire qu'il annonçait hier, la boisson nutritive Results, Bruny Surin s'envolera demain pour la Floride, d'où il ne reviendra qu'au début de janvier.

«Un Noël sous les palmiers», comme il l'a dit, mais pas des vacances, puisqu'il s'en va s'entraîner et soigner sa blessure à la jambe.

«Il va y avoir beaucoup de réhabilitation et éventuellement de la physiothérapie à l'Université de Miami», a indiqué Surin.

Surin est très confiant de revenir à Montréal en pleine santé pour y participer à sa première compétition en salle, le 19 janvier, qui sera la première étape de sa préparation pour les Jeux d'Atlanta, son objectif essentiel en 1996.

«Le tendon [derrière la jambe] a été touché un peu, explique-t-il, mais c'est presque guéri. J'ai perdu un peu de force et je vais avoir beaucoup de travail à faire en Floride pour renforcer le tendon.»

Surin sera accompagné là-bas par son épouse et son jeune bébé, ainsi que sa sœur. Un Noël sous les palmiers et en famille, donc!

Il a déjà ses entrées à l'Université de Miami, dont il a profité des facilités et équipements par le passé.

Bureau prend ses responsabilités

PRESSE CANADIENNE

Marc Bureau devrait jouer davantage au cours des prochains matchs. Victime d'une fracture au pied droit lors du camp d'entraînement, Bureau semble suffisamment rétabli pour se voir confier de plus grandes responsabilités. Il a pris part à trois des quatre derniers matchs de l'équipe et son jeu a attiré l'attention de Mario Tremblay.

«Il est impressionnant», a dit l'entraîneur en parlant du joueur de centre que le Canadien a acquis au cours de l'été du Lightning de Tampa Bay en retour du vétéran Brian Belows. «Il est très solide lors des mises en jeu. En fait, il est notre meilleur. C'est un gars d'expérience», d'ajouter Tremblay.

C'est à Tampa que Bureau est devenu un spécialiste des mises en jeu, un peu à la manière de Guy Carbonneau. «Le Canadien n'est pas venu me chercher pour que je marque 50 buts, raconte le patineur natif de Trois-Rivières. J'ai un rôle défensif à remplir, particulièrement en désavantage numérique. Je dois aussi remporter les grosses mises en jeu, surtout dans notre zone.»

Avec le temps, Bureau s'est forgé une belle réputation à travers le circuit. «J'étudie la façon dont les joueurs de centre s'y prennent pour gagner leurs mises en jeu, explique-t-il. C'est ce que j'ai fait durant ma convalescence ou lorsque je suis sur le banc.

«Certains joueurs vont miser sur leur rapidité d'exécution en utilisant leur bâton. Ils vont jouer de finesse

pour gagner la mise en jeu. D'autres comme Mark Messier, Joel Otto et Trevor Linden vont utiliser leur force. Ces gars-là ne sont pas faciles à battre», reconnaît le vétéran de 29 ans qui considère Adam Oates (Boston) comme l'un des plus habiles du circuit.

Bureau a été embauché par les Flames de Calgary en 1987 à titre de joueur autonome. En tout, il a pris part à 10 rencontres dans l'uniforme des Flames avant d'être échangé aux North Stars du Minnesota. Ce retour à Calgary ne le laisse pas indifférent.

Les Flames ont mal entrepris la saison. Bureau explique leur lent départ en invoquant les contrats, les blessures et les nombreux changements à la direction de l'équipe.

«Ils ont eu des problèmes de contrat», dit-il en faisant allusion à Theoren Fleury qui s'est présenté au camp en retard. «Encore aujourd'hui, Joe Nieuwendyk n'est toujours pas avec l'équipe.

«Gary Roberts vient de subir une opération à la nuque et il ne reviendra pas avant des mois. Nieuwendyk et Roberts sont deux gros morceaux de leur attaque.

«Il y a eu aussi un changement d'entraîneur durant l'été (Dave King-Pierre Pagé) et le congédiement du directeur général (Doug Risebrough) récemment. Tout ça peut créer des problèmes dans une équipe», fait valoir Bureau, qui aurait pu ajouter les départs de Robert Reichel, Joel Otto et Frantisek Musil pour expliquer les difficultés qu'éprouve son ancienne équipe.

À l'étranger pour se refaire une défensive

Le Canadien s'envole pour l'Ouest canadien

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Le Canadien a remporté sept de ses neuf matchs depuis que Mario Tremblay a remplacé Jacques Demers derrière le banc de l'équipe. Un rendement exceptionnel compte tenu du départ (0-5-0) du Tricolore. Pourtant, ce revirement masque des problèmes qui n'ont pas encore été réglés.

Le Canadien éprouve de sérieuses difficultés en défensive. En neuf matchs, l'équipe a accordé chaque fois plus de 30 lancers, à l'exception d'une rencontre face aux Panthers de la Floride (31-35-26-32-38-39-35-36-34). Seul le retour en forme de Patrick Roy et une attaque plus productive ont permis à la Flanelle de renouer avec le succès. Mais pour combien de temps encore?

Le Canadien livrera ses trois prochains matchs à Calgary, Vancouver et Edmonton. Tremblay soutient que le voyage sera fructueux à la seule condition que ses joueurs resserrent leur jeu en défensive.

«Pour l'emporter à l'étranger, nous devons bien jouer dans notre territoire, note l'entraîneur. Depuis quelques matchs, les avants ont tendance à sortir de leur zone trop rapidement. Aujourd'hui [hier], on les a prévenus de ne pas quitter leur territoire tant que les défenseurs n'auront pas le plein contrôle de la rondelle. On leur a aussi demandé de

revenir plus profondément dans leur zone.»

Tremblay a également souligné l'importance du travail. Un message qu'il a répété à ses hommes avant l'entraînement.

«Pour gagner, il va falloir se retremper les manches, a-t-il dit. Cette semaine, j'ai regardé le match que les Panthers ont remporté face aux Flyers de Philadelphie. J'estime notre équipe supérieure. Nous sommes plus talentueux. Mais les Panthers l'ont emporté en travaillant fort dans les trois zones. C'est ce que nous devons faire», a insisté Tremblay.

Tremblay ne s'attend pas à un match facile contre les Flames, samedi, au Saddledome. Pourtant, les hommes de Pierre Pagé n'avaient remporté que deux matchs avant leur rencontre d'hier face aux Flyers.

«Nous avons eu de bons rapports à leur sujet de la part de Jacques Demers et de Charles Thiffault», a indiqué Tremblay en parlant des deux dépisteurs du Tricolore. «Calgary vient de remporter une grosse victoire contre les Devils du New Jersey. Pour sortir d'une léthargie, il n'y a pas de meilleur remède qu'une victoire contre les champions de la coupe Stanley.

«Une chose est sûre, a ajouté Tremblay. On ne part pas en vacances dans l'ouest canadien. Là-bas, ils vont nous attendre avec une brique et un fanal.»

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Mercredi
San Jose 2 Buffalo 7
Pittsburgh 7 Ottawa 1
Anaheim 3 Montréal 2 (P)
Tampa Bay 4 Rangers 5
Calgary 2 New Jersey 1
Los Angeles 3 Dallas 3

Hier
Ottawa à Boston
Calgary à Philadelphie
Edmonton en Floride
Vancouver à Chicago
Dallas au Colorado

Ce soir
Islanders à Rangers
Edmonton à Tampa Bay
Washington à Toronto
Winnipeg à St. Louis
Pittsburgh à San Jose

CONFÉRENCE DE L'EST

Section Nord-Est

	M	J	P	N	BP	BC	P
Pittsburgh	12	7	2	3	63	36	17
Montréal	14	7	7	0	41	44	14
Hartford	13	6	6	1	33	43	13
Ottawa	13	6	7	0	39	47	12
Boston	13	4	7	2	46	50	10
Buffalo	14	5	8	1	42	44	11

Section Atlantique

	M	J	P	N	BP	BC	P
Florida	15	11	4	0	56	39	22
NY Rangers	15	9	5	1	58	48	19
Philadelphia	15	8	4	3	56	35	19
Washington	14	9	5	0	44	34	18
New Jersey	14	7	6	1	40	34	15
Tampa Bay	14	3	7	4	37	54	10
NY Islanders	13	2	9	2	36	56	6

CONFÉRENCE DE L'OUEST

Section Centrale

	M	J	P	N	BP	BC	P
Detroit	15	8	5	2	55	36	18
Winnipeg	15	7	6	2	57	57	16
Toronto	14	6	5	3	48	46	15
Chicago	14	6	6	2	47	44	14
Dallas	14	5	5	4	44	46	14
St. Louis	14	5	8	1	33	44	11

Section Pacifique

	M	J	P	N	BP	BC	P
Colorado	14	10	3	1	55	36	21
Los Angeles	15	6	4	5	52	49	17
Vancouver	14	5	4	5	56	55	15
Anaheim	16	7	9	0	54	51	14
Edmonton	13	4	6	3	33	50	11
Calgary	15	2	9	4	33	55	8
San Jose	14	1	9	4	46	67	6

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 199 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit



101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT. Urgent! Doit vendre avant Noël. Cause décès. Cottage semi-détaché, style victorien, 3 c.c., s.s./sol. Grande cour. Résidentiel ou commercial. 139.000\$. 287-9481.

VIEUX-LONGUEUIL - COTTAGE (construction 1992). Ensoleillé, fenestres 3 côtés, foyer combustion lente, 3 chambres, 2 salles de bain, sous-sol semi-fini, terrasse, 2 stationnements, proximité métro, terrain paysager. 677-8046, 670-2526.

103

CONDOMINIUMS CON-PROPRIÉTÉS

CLARK & LAURIER
Grand 5 1/2, 3 c.c., entièrement rénové. Beaucoup de cachet. Très éclairé. (poss. de location: 850\$). 277-7656.

SANCTUAIRE DU MONT-ROYAL
Magnifique condo très ensoleillé - dernier étage - superbe vue panoramique - 3 ch., chacune avec s.d. bain - 3 stationnements s.s./sol 2146 p.c. + 288 p.c. terrasse. 943-3846 ou 733-4749.

103

CONDOMINIUMS CON-PROPRIÉTÉS

VIEUX-MONTRÉAL. style loft, cours Le Royer, édifice historique, 1000 p.c., foyer, climatisé. Beaucoup de cachet. 845-8155 (répondre).

115

EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

320 ACRES. 1 mille de rivière à truites, usage privé. Maison en bois rond plus camp de pêche pour 8 personnes. Plantation 90.000 pins rouges + 25.000 épinettes vieux de 30 ans + 100 acres de vieux bois. 3 MILES AU NORD DE SHAWVILLE. QUÉ. 194.500\$. (613)722-5075.

120

LAURENTIDES

VAL-MORIN Québécoise, 8 pièces, meublée, foyer, équipée, 850\$/mois. 334-0823.

130

MAISONS DE CAMPAGNE

LANAUDIERE. 400' sur lac, fini cèdre, bois franc, 3 c.c., 2 s.b., plafond cathédrale, foyer, solarium, terrasse, quai. 145.000\$. 332-5490.

LANAUDIERE. 50 acres, près ski, golf, équitation, chasse, pêche. Maison qualitative, foyer, 4 c.c., 2 s.b., 225.000\$. (514)387-9931.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

A ROSEMONT. 2 1/2, 3 1/2 chauffés, éclairés. Poêle, frigo. 729-2431, 521-2624.

ADJ. OUTREMONT. près U de M & hôpitaux, charmant 3 1/2 chauffé, eau chaude, poêle et frigo. 485\$. 733-6020.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

OUTREMONT. 50 Willowdale, 3 1/2, 1 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT. face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, chauffés, gym. 277-5873.

RUE VILLENEUVE (PLATEAU)

5 pcs, ensoleillé, donnant sur jardin, 2e, 625\$/mois, libre. 289-2295 (jour). 848-0290 (soir).

STE-FOY. Sous-location immédiate. Grand 3 1/2 chauffé, bois franc, stat. ouvert. Sur des Quatre-Bourgeois, dernière université. (418)871-8563.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

Naples, Floride
Golf du Mexique
Condo tout confort, 3 c.c., 2 s/bains, grande véranda, tennis, piscine, SPA, plage.

Jean-Marc Chaput
(514) 343-3824

COCOA BEACH. Bord mer, rez-de-chaussée, tout confort, 2 chambres, 2 s/bains, près Disney. (819)472-1219.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

FORT LAUDERDALE (15 min. plage). Maison mobile propre, 2 c.c., 2 s/bains. Parc sécuritaire, piscine, tennis, prés services. Min. 2 mois, 1000\$ U.S./mois. (514)852-0218.

PARIS, XVII
APPART. MEUBLÉ à louer, sur jardin, 3 pièces. Location mensuelle. 271-6059.

PARIS. Splendide appart. donnant sur parc, refait à neuf, 2-4 personnes, meublé ancien, tout équipé. (514)968-0262.

PROVENCE. Vue splendide sur la mer, condo 2 c.c., tout équipé. Idéal pour sabbatique. 276-9066, 733-0220.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

A 10 MIN. DU MONT-ORFORD. 15 janv. - 15 mars 96. 3 c.c., 2 s/bains. 1200\$/m. (819)843-5038.

MAISON SUISSE très ensoleillée. 2 c.c., 2 s/bains, salon, s/manger, foyer, Val-de-Lacs, ski de fond. 900\$/m. (514)332-1219, (819)326-7471.

176

CHALET À LOUER

EASTMAN. 3 c.c., foyer, chauffage inclus. Nov. à mai, 5000\$. 274-3826.

LAC DES SABLES (STE-AGATHE)
Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Semaine. 256-0179.

LAC RENAUD (10 min. St-Sauveur). Période des fêtes. Jolie maison, 2 c.c., cachet très particulier. Pistes ski de fond et motoneige. Pour 1 mois (dates à déterminer) 1.800\$ incl. élect., bois de foyer, déneigement. (514) 725-3122, 224-2476.

ST-ETIENNE-DE-BOLTON. Près autoroute 10, entre Bromont et Orford. Maison normande, 3 c.c., foyer, tranquillité. 653-3256.

251

BUREAUX À LOUER

POUR PROFESSIONNEL
Rue Cherrier, métro Sherbrooke, coquet, meublé. Bloc d'heures. 332-5257.

POUR PROFESSIONNELS
Rue Sherbrooke, métro Peel, 2 très grands bureaux meublés + réception. 289-9016.

VIEUX-MONTRÉAL. charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 300 à 1 800 p.c., 849-5411 ou William 731-9490, 430 Ste-Hélène.

VIEUX-MONTRÉAL
Centre d'affaires agréable. Accueil de clients, secrétariat et salles de conférences disponibles. De 285\$ à 590\$/mois. Également à taux horaire. 842-1355.

301

OEUVRES D'ART

EDMUND ALLEY
Période 56/57, 32X14. Évalué 6 000\$. 735-4986, (819) 687-3650.

177

GITES, SÉJOURS ET COUETTE/CAFÉ

Le Brûlé est devenu le partenaire commercial le plus important du Québec en Amérique latine. Beaucoup de Brûlés, surtout de professionnels libéraux, veulent nous connaître. Le chercheur des gens qui seraient prêts à les recevoir chez eux durant le temps qu'ils suivent un cours de trois semaines en juillet 1996 sur la culture québécoise dans une université francophone de Montréal. Me dire ce que vous chargez, par semaine, pour une pension avec un petit déjeuner pour une, ou pour deux personnes. Il serait souhaitable que vous puissiez aller les chercher et les ramener à l'aéroport de Dorval. Les personnes intéressées doivent m'appeler et laisser un message sur ma boîte vocale en me donnant leur nom et leur numéro de téléphone. Je vous rappellerai dans les meilleurs délais.

Marcel 987-4669

DÉCÈS

DIMAKOPOULOS, DIMITRI

Paisiblement, à Montréal le 7 novembre 1995 est décédé Dimitri Dimakopoulos époux de feu Lydia Dimakopoulos, père de Irène et Marina, gendre de Irène Chaballin et beau-père de Willem F.G. Doesburg. Les funérailles auront lieu à la cathédrale St-Pierre et St-Paul, 1175 Champlain (angle René Lévesque est) vendredi le 10 novembre à 12:00 heures. La famille désire remercier Dr. Suzanne Burdette-Radoux, Suzanne Tardy et tout le personnel du centre de jour d'Oncologie ainsi que le personnel du 7ième médical de l'hôpital Royal Victoria.

Au lieu de fleurs, des dons au Département d'oncologie de l'hôpital Royal Victoria seraient appréciés.

307

LIVRES / DISQUES

A BON PRIX. Achat de livres variés. Petits déjeuners linguistiques. Samedi ou dimanche. Aussi cours en semaine. Méthode audio-visuelle. Conversation. Message: 738-9019.

Achetons LES LIVRES ET LES BEAUX OBJETS. Serv. à domicile. 274-4659.

UN CHOIX VARIÉ de disques compacts neufs à vendre. 4 à 55 ch. Richard: 342-9111, 497-5874.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION. + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.
335
BOIS DE FOYER

BOIS DE FOYER SEC. Livraison rapide. + bois d'allumage. 979-9983.

390

DIVERS

A QUI LA CHANCE !!! Machines à boules reconditionnées. Grand choix. A bon prix. Richard: 342-9111, 497-5874.

AUBAINE. Table de pool en ardoise, 4 X 8, reconditionnée, avec accessoires. Richard: 342-9111, 497-5874.

POUR PARTY DE NOËL. Juke-Box rempli de 45 tours. A vendre à bon prix. Richard: 342-9111, 497-5874.

502

FRANCHISES

CANTEL CELLULAND Franchises disponibles partout. Revenus poss.: 40.000\$/mois ou plus. Requis: 25.000\$. Plus de 100 magasins. (514)981-5706.

523

TRADUCTION, RÉDACTION

ÉCRIVAIN PUBLIC. Rédaction de lettres, rapports, articles, communications, circulaires, déclarations, c.v., etc.

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

NIGÉRIA: APPELS À LA CLÉMENTICE

(AFP et Reuter) — L'Union européenne, ainsi que le Canada, ont exhorté hier les autorités du Nigeria à renoncer à l'exécution de Ken Saro-Wiwa et de huit autres militants des droits de l'homme. Le gouvernement canadien trouve «inconcevable» que le régime du général Sani Abacha ait choisi de ratifier ces sentences à la veille de l'ouverture — ce matin — du sommet du Commonwealth à Auckland, en Nouvelle-Zélande. «Le respect des droits de l'homme (...) est un critère essentiel de la détermination du niveau de coopération entre l'Union européenne et le Nigeria, qui sera l'objet d'une évaluation à la lumière des événements», déclare pour sa part l'Union européenne dans un communiqué diffusé hier par l'Espagne, qui occupe la présidence tournante de l'Union.

ZÉROUAL EN DIFFICULTÉ

Alger (Reuter) — À une semaine de l'élection présidentielle algérienne, le journal francophone *El Ouma* a publié hier un sondage plaçant le candidat islamiste «modéré» Mahfoud Nahnah largement devant le président Liamine Zéroual. Ce sondage d'opinion, réalisé à Alger et dans les régions limitrophes de Blida, Tipaza et Boumerdes, où l'islamisme est actif, crédite le chef du mouvement fondamentaliste légal Hamas de 41% des intentions de vote contre 31% au président-candidat.

RUSSIE: LES MUSULMANS INTERDITS

Moscou (AFP) — La commission électorale a interdit hier à l'Union des musulmans de Russie et aux communistes radicaux du mouvement «Notre Futur» de participer aux élections législatives du 17 décembre, a annoncé l'agence Interfax. La commission électorale a estimé que ces deux mouvements n'avaient pas réuni les 200 000 signatures de soutien nécessaires pour participer aux élections. La commission a transmis les signatures présentées par l'Union des musulmans au parquet général de Russie, en exprimant des doutes sur leur authenticité. L'Union des musulmans, une liste dirigée par un ancien danseur tchétchène, Makhmoud Essambaïev, constituait la première tentative des musulmans de constituer une force politique spécifique en Russie.

MOSTAR SERA RÉUNIFIÉE

Dayton (Reuter) — Les négociations sur l'ex-Yugoslavie ont enregistré deux succès hier à Dayton (Ohio), où Bosniaques et Croates sont parvenus à un accord sur l'avenir de leur fédération, et où le président serbe Slobodan Milosevic a obtenu, en accord avec les autorités bosniaques, la levée partielle de l'embargo économique frappant la Serbie. L'accord conclu entre Bosniaques et Croates prévoit la réunification de la ville de Mostar, actuellement coupée en deux, et le retour des réfugiés, at-on appris de source proche des discussions engagées depuis plus d'une semaine dans la base aérienne Wright-Patterson.

LA JAMAA ISLAMIYA ÉGYPTIENNE NE VEUT PAS DE TOURISTES

Le Caire (AFP) — La principale organisation islamiste armée égyptienne, Jamaa islamiya, a menacé de mort hier les touristes étrangers en Égypte, en revendiquant le premier attentat contre un train depuis six mois. La police qui a renforcé la protection des sites touristiques, a indiqué que selon les aveux des intégristes arrêtés ces dernières semaines, les militants de la Jamaa islamiya avaient «reçu des ordres de l'étranger pour reprendre les attaques contre les touristes au Caire et à Giza». Dans un communiqué manuscrit daté de mercredi, la Jamaa islamiya «met en garde les touristes étrangers et conseille à ceux qui se trouvent en Égypte de quitter immédiatement le pays pour sauver leurs âmes».

BROADBENT DÉNONCE LA CHINE

(Le Devoir) — Le président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Ed Broadbent, s'étonne, dans une lettre à l'ambassadeur japonais au Canada, que Tokyo ait refusé un visa d'entrée au syndicaliste chinois Han Dong-fang, l'un des fondateurs de la Fédération des travailleurs autonomes de Pékin. M. Han devait participer à Kyoto, la semaine prochaine, à une rencontre sur la mondialisation des échanges et les droits des travailleurs, organisée par le centre que dirige M. Broadbent, tout juste avant que les 18 pays membres de l'APEC (Organisation de coopération économique de l'Asie-Pacifique) ne tiennent des journées de discussion sur la création d'une zone de libre-échange pour l'an 2020.

Après avoir été mis en cause pour son comportement au Rwanda

Roméo Dallaire dit avoir fait son devoir

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Mis en cause dans la mort de dix Casques bleus belges survenue le 7 avril 1994 à Kigali, le général canadien Roméo Dallaire, qui commandait les forces de l'ONU au Rwanda à ce moment-là, a dit au *Devoir* qu'il comptait prêter son entier concours à l'enquête demandée sur cette affaire par le gouvernement belge.

«J'ai accompli mon devoir au mieux de mes capacités», dit le général Dallaire, réservant aux enquêteurs plus amples explications sur les circonstances entourant la capture et l'assassinat des dix soldats belges qui servaient sous le drapeau onusien.

Dans un ouvrage qui vient d'être publié à Bruxelles, un ancien membre du deuxième commando de l'armée belge, Alexandre Goffin, accuse le général canadien de n'avoir pas tout tenté pour empêcher l'assassinat des dix Casques bleus chargés d'escorter le premier ministre rwandais Agathe Uwilingiyima, le lendemain de l'attentat qui

avait coûté la vie au président rwandais Juvénal Habyarimana. «Après l'attentat [le 6 avril 1994], on a réalisé immédiatement que l'on faisait face à une guerre civile en train d'éclater», dit le général Dallaire. Souvent exaspéré «par le fait qu'il ait fallu tellement de temps pour que les gens et la communauté internationale réalisent ce qui était en train de se passer», il se dit prêt à collaborer à l'enquête ouverte sur les instances du gouvernement belge. Ce qu'il pourrait être amené à faire au cours des prochaines semaines.

Dans son livre, Alexandre Goffin estime que, pour avoir refusé d'intervenir en invoquant les consignes des Nations unies, le général Dallaire ainsi que le colonel belge Luc Marchal portent une lourde responsabilité dans la mort des dix Casques bleus.

Le général canadien a l'intention, en temps et lieu, de défendre son action et ses décisions: «L'enquête portera sur tout ce qui entoure l'opération et nous répondrons à toutes les

questions là-dessus, nous leur fournirons tous les détails à ce moment-là», dit Roméo Dallaire. «Les mandats et les règles d'engagement sont fixés par les Nations unies, ce sont elles qui veillent à l'application des règles d'engagement. Le gouvernement belge demande aux Nations unies de s'expliquer là-dessus et c'est à cette requête là que nous répondrons. Toutes ces questions relèvent de l'enquête en cours et des Nations unies.»

Pour le général Dallaire, la publication de cet ouvrage sur le Rwanda a au moins le mérite de rappeler la tragédie vécue par ce pays: «Voir le dossier du Rwanda revenir dans les manchettes me fait chaud au cœur car on semblait

avoir oublié les milliers de gens qui sont morts, le génocide et les deux millions ou presque de réfugiés», dit-il. «En ce qui a trait aux soldats belges et à leur famille, nous vivons encore la peine et la réalité de la perte des nôtres, ceux qui ont servi avec nous», ajoute-t-il.

Mais l'ex-responsable des forces de l'ONU collaborera à l'enquête

Selon le ministre israélien de la Police

Officiel: il y a eu complot contre Rabin

Cinq personnes sont détenues et d'autres pourraient être arrêtées sous peu

Jérusalem (Reuter) — Yitzhak Rabin, assassiné samedi soir par un jeune Juif fanatique, a été la victime d'un complot organisé, a affirmé hier le ministre israélien de la Police, Moshe Shahal, à la suite de l'arrestation de cinq personnes dans le cadre de l'enquête.

«Diverses personnes ont planifié et manigancé l'assassinat du premier ministre», a-t-il confié. «Nous pensons qu'elles avaient créé une forme d'organisation fondée sur leur idéologie pour tenter d'empêcher le processus de paix» en assassinant Rabin et «d'autres personnalités politiques».

Peu auparavant, les services de Shahal ont annoncé que deux nouveaux suspects avaient été placés en garde à vue, portant à cinq le nombre de personnes détenues dans le cadre de l'enquête de police sur la mort de Rabin, dont Yigal Amir, le jeune homme arrêté sur-le-champ qui a revendiqué l'exclusivité de son acte.

Les suspects sont tous les cinq des militants religieux juifs évoluant dans la mouvance du groupuscule Eyal et quatre d'entre eux au moins sont âgés de moins de trente ans.

Il s'agit, outre d'Amir, 25 ans, de son frère Hagai, 27 ans, du chef d'Eyal, Avishai Raviv, dont l'âge n'est pas précisé, de Dror Adani, 26 ans, originaire de Beit Hagai, et d'Ohad Skornik, 23 ans, de Tel-Aviv.

Adani, soupçonné de complicité de meurtre, et Skornik, qui aurait été au courant des préparatifs de l'attentat, nient toute implication. Tous deux sont des disciples de Yigal Amir à l'université religieuse de Bar-Ilan, établissement de 20 000 étudiants d'où est issu également Raviv.

La police a découvert en perquisitionnant au domicile d'Amir à Tel Aviv un véritable arsenal incluant grenades, explosifs et détonateurs qui, selon la radio militaire israélienne, «feraient la fierté de n'importe quel groupe terroriste».

«Sans la logistique fournie à Amir par d'autres, il lui aurait été impossible d'assassiner le premier ministre», assure Shahal, qui prévoit «probablement d'autres arrestations sous peu».

Les milieux d'extrême droite sont désormais sous la loupe des autorités israéliennes

Un photographe amateur anonyme a contesté la difficulté de d'approcher de Rabin, samedi soir, lors du meeting pour la paix où il a été assassiné, en affirmant hier à la radio militaire avoir réussi lui-même, muni d'une fausse carte de presse, à parvenir à 50 centimètres de lui. De source autorisée, on déclare douter de son témoignage.

Quoi qu'il en soit, la sécurité a été sensiblement renforcée autour du premier ministre israélien Shimon Peres et de plusieurs autres personnalités politiques alors que démarrait l'enquête officielle sur les carences éventuelles des services chargés de la protection de Rabin.

Mis en cause directement par Leah, la veuve de Yitzhak Rabin, pour avoir porté une responsabilité morale dans l'assassinat de son mari, le chef du Likoud, Benjamin Netanyahu, a fait savoir hier qu'il avait reçu des menaces de mort émanant, selon lui, de l'extrême-gauche. Il a lui aussi fait renforcer sa sécurité.

Par ailleurs, la tombe du rabbin anti-arabe Meir Kahane, assassiné à New York il y a cinq ans, a été profanée hier au cimetière Giva Shaul de Jérusalem et son fils s'est vu interdire par la police de tenir un meeting à sa mémoire, dimanche, jour où est prévu un nouvel hommage à Rabin.

À l'université de Bar Ilan, la commission de discipline s'est réunie à la demande du recteur pour envisager l'expulsion d'un étudiant, Yitzhak Newman, qui s'était félicité lundi de l'assassinat de Rabin sur le réseau d'Internet.

Réuni mercredi sous la présidence intérimaire de Shimon Peres, le gouvernement s'était dit résolu à «empêcher avec force et par tous les moyens l'incitation au meurtre» et le ministre de la Justice David Libai a promis des mesures en ce sens.

«Après l'assassinat du premier ministre Yitzhak Rabin, il est malheureusement clair aux yeux de chacun, dans ce pays, que la démocratie israélienne doit être vigoureusement défendue et l'Université Bar Ilan compte bien le faire», a déclaré un porte-parole de l'établissement.

Haro sur le port d'armes en Israël

FRANCIS CORNU
LE MONDE

Jérusalem — Une nouvelle fois, des Israéliens se demandent si le moment n'est pas venu de limiter plus strictement la réglementation sur le port d'arme.

En dépit d'un certain nombre de mises en garde ou d'alertes dans le passé, le droit de porter une arme à feu a toujours été très largement accordé, et même encouragé, dans le but précis de prévenir, dissuader ou contrer les agressions et attentats «arabes».

Mais voici qu'une arme prévue contre les ennemis d'Israël s'est retournée contre celui-ci. Pis, contre le chef du gouvernement.

L'assassin de Yitzhak Rabin, Yigal Amir, disposait d'une licence en bonne et due forme. Selon un porte-parole de la police, aucune objection n'avait pu lui être opposée. Vérifications faites, le futur assassin ne faisait

pas l'objet d'un dossier négatif sur son état de santé physique ou mental, et son casier judiciaire était vierge.

À l'instar de nombre d'Israéliens, un membre du gouvernement, Amnon Rubinstein, ministre de l'Éducation, a réagi pour s'indigner du laxisme — sinon de l'esprit de «licence» qui a prévalu dans le pays jusqu' alors.

Il a rappelé un incident dont il avait été le témoin, il y a un mois. «Devant les bureaux du premier ministre, a-t-il raconté mercredi, des milliers de gens, parmi lesquels beaucoup portaient une arme, manifestaient contre la politique de paix du gouvernement. Il s'est trouvé que j'ai dû me frayer un chemin parmi eux, et ce fut une très pénible expérience.»

M. Rubinstein, ancien professeur de droit, souhaite ardemment une révision de la législation. Et d'ajouter avec colère: «Vous ne trouverez dans la Constitution d'aucun pays le droit de manifester en armes. Nous sommes allés trop loin!»

Les colons en accusation

On sait maintenant qu'Yigal Amir avait fait étalage de son extrémisme à plusieurs reprises avant de commettre son crime. Entre autres, lors d'une réunion publique, au cours de laquelle il avait agressé verbalement sa future victime, avant d'être maîtrisé par le service d'ordre. Mais il n'en avait pas moins conservé son autorisation de port d'arme.

Le ministère de l'Intérieur estime que quelque 300 000 civils israéliens jouissent d'une telle autorisation, soit un homme adulte sur quatre. Pour leur part, les colons de Cisjordanie et de la bande de Gaza reconnaissent volontiers que la moitié d'entre eux disposent d'un port d'arme.

Shimon Pérès avait déclaré, en février 1994, qu'il fallait empêcher à tout prix les colons extrémistes «d'avoir recours aux armes qui leur sont autorisées». C'était au lendemain du massacre de 29 Palestiniens, à Hébron, par Baruch Goldstein, un

habitant de la colonie de Kyriat Arba, qui avait utilisé un fusil d'assaut.

Mais depuis lors, aucune mesure, ou presque, n'a été prise. En avril, trois colons de Kyriat Arba se sont vu retirer leur licence parce qu'ils avaient ouvert le feu inconsidérément contre des Palestiniens qui leur lançaient des pierres. Mais de pareilles sanctions sont rarissimes, alors que de nombreux colons sont accusés d'avoir la gâchette trop facile, sans pour autant qu'on leur retire leurs armes.

Après l'assassinat de Rabin, va-t-on enfin agir pour un certain désarmement? Yzhar Beher, président de Betselem, une organisation israélienne de défense des droits de l'homme, en doute fort. «Le fait que tant de civils disposent d'armes à feu en Israël, dit-il, est lié à toute une atmosphère et à un principe fondamental selon lequel la sécurité est au-dessus de tout. Avec cette idée que plus il y a d'armes entre les mains des Israéliens, plus ceux-ci seront en sécurité...»

25 ans plus tard



PHOTO REUTER

LE PRÉSIDENT de la France, Jacques Chirac, est allé se recueillir, hier matin, sur la tombe du général de Gaulle, dans le petit village de Colombey-les-Deux-Églises où celui-ci est mort le 9 novembre 1970, un an après avoir quitté le pouvoir. La commémoration du 25^e anniversaire de la mort du général s'est achevée par une cérémonie solennelle, hier soir à Paris, sur l'immense esplanade des Invalides.

Washington sans le sou

L'État fédéral bientôt en cessation de paiements?

Washington (AFP) — Bill Clinton et ses adversaires républicains, qui contrôlent le Congrès, ont durci leurs positions hier dans la bataille budgétaire, accroissant le risque de voir l'État cesser son fonctionnement à partir de mardi et se trouver en situation de défaut de paiement.

Faisant monter les enchères, la Maison-Blanche a annoncé que le président se disposait à préparer, hier après-midi, «un arrêt ordonné» du fonctionnement de l'État fédéral à compter de mardi matin, moment où Washington risque de se trouver à court de fonds si une extension de la loi de finances provisoire n'est pas promulguée avant lundi minuit.

Non seulement le gouvernement pourrait se voir contraint de fermer mardi les ministères dont le fonctionnement n'est pas jugé vital — et de demander ainsi à quelque 800 000 fonctionnaires de rester chez eux —, mais il risque aussi de se trouver en situation de défaut de paiement.

Les États-Unis, qui sont le plus important emprunteur du monde, empruntent massivement sur les marchés internationaux des capitaux, notamment pour financer leur déficit budgétaire. Mais le plafond d'endettement, actuellement de 4900 milliards de dollars, est fixé par le Congrès, qui a seul le pouvoir de le relever.

Généralement automatique, ce relèvement est pris actuellement au milieu de la bataille budgétaire — essentiellement politique — qui oppose le président démocrate à ses adversaires républicains, et dont la campagne présidentielle de l'an prochain constitue la toile de fond.

Tout en appelant le Congrès à voter un nouveau budget provisoire et à relever le plafond de la dette, la Maison-Blanche a averti à l'avance que M. Clinton n'hésiterait pas à utiliser son droit de veto si les républicains profitaient de la situation pour essayer d'imposer certaines de leurs priorités budgétaires, dont le président ne veut pas.

Beverly Hills Fashions

CE QU'IL Y A DE PLUS NOUVEAU EN CALIFORNIE EN TENUES DE SOIRÉE ET EN LINGERIE - Enfin disponibles grâce à cette offre EXCLUSIVE!

• CORSETS • BODY • BUSTIERS • ROBES ET AUTRES!!!

VISA COMMANDES MasterCard

1-800-519-3456

Nom: _____ Adresse: _____

Postez le coupon et votre paiement à: BEVERLY HILLS FASHIONS 289 South Robertson Blvd. Beverly Hills, CA 90211

* Veuillez ajouter 5 \$ pour les frais d'envoi et de manutention.

☐ Chèque/mandat-poste \$ _____

☐ VISA/MC N°: _____ Date d'exp.: _____

Signature: _____

☐ CATALOGUE POUR DES FÊTES ÉLÉGANTES (ord. 5,00 \$) incl. un bon-cadeau de 5 \$ Une valeur de 10 \$ pour 5,00 \$

☐ OFFRE SPÉCIALE:

- Vidéo cassette de lingerie «Savor the Seduction» (ord. 19,95 \$)
- «California Girls» 1996 Calendrier de lingerie (ord. 14,95 \$)
- Catalogue pour des fêtes élégantes (ord. 5,00 \$)
- Bon-cadeau de 20,00 \$

UNE VALEUR DE 59,95 \$! TOUT POUR 19,95 \$

Cette année, offrez-nous un cadeau dont vous vous rappellerez tous les jours!

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↓	↑	↑	↑	↑
-1,53 2229,73	+5,61 4581,96	+11,56 4864,23	+0,04 73,95	+1,20 386,30

EN BREF

LABATT FERME UNE
BRASSERIE À WINNIPEG

Les Brasseries Labatt ont annoncé hier la fermeture de la brasserie de Winnipeg d'ici mai 1996 et la redistribution de la production (environ 5 % de la production totale de Labatt) dans des usines plus grandes de la société. La fermeture touchera 121 employés horaires et salariés. Ces derniers «ont reçu un préavis de six mois et 8,4 millions ont été mis de côté en vue de la fermeture. De cette somme, 2,5 millions seront affectés à des programmes pour venir en aide aux employés: formation et perfectionnement, services d'experts-conseils, relocalisation, aide dans la recherche d'emploi, plus une prime spéciale d'environ 5000 \$ pour chaque employé syndiqué qui aura contribué à la «cessation harmonieuse» des opérations. Un forfait de licenciement et d'avantages totalisant près de 6 millions complète le budget de fermeture, a souligné Labatt. Depuis trois ans, Labatt a fermé des brasseries en Ontario, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick.

BAISSE DU BÉNÉFICE
CHEZ MOLSON

Toronto (PC) — Les Compagnies Molson ont enregistré un bénéfice net de 9,2 millions ou 16 cents par action pour le trimestre terminé le 30 septembre 1995, comparativement à 32,7 millions (56 cents par action) pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice net pour le semestre terminé le 30 septembre 1995 s'est chiffré à 29,1 millions (50 cents par action), compara-

tivement à 81,9 millions (1,40 \$ par action) pour le semestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice net pour le semestre et le trimestre courants a été réduit notamment à cause du programme mis en oeuvre par Diversey Corporation afin de réduire les coûts d'exploitation et accroître la productivité, et l'incidence de la piétine conjoncture dans le marché de la rénovation domiciliaire. Ces facteurs ont été en partie compensés par le solide rendement d'exploitation des Brasseries Molson, qui a annulé l'érosion de la part de marché subie au cours du premier trimestre, les meilleurs résultats des sports et spectacles, et la vente de certains placements à capital de risque.

HAUSSE DE 23 %
DU BÉNÉFICE
DE POWER CORP.

(PC) — Power Corporation du Canada a enregistré pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1995 un bénéfice net de 161,6 millions ou 1,25 \$ par action, contre 131,1 millions (1,02 par action) pour la même période de 1994. Cette augmentation de 23 % est attribuable à la croissance du bénéfice de Corporation financière Power et du revenu de placement de la société, explique-t-on dans un communiqué. Cette progression est venue effacer le ralentissement observé dans le secteur communication. Southampton voyant son revenu net passer de 13,7 millions à 4,7 millions après neuf mois alors que celui, combiné, de Gesca et de Diffusion Power diminuait légèrement.

Le président de Domtar souhaite
que la SGF vende sa participation

Mais M. Larson ne souhaite pas que les actions soient achetées en bloc

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Stephen Larson, président et chef de l'exploitation de Domtar, pense que la Société générale de finance (SGF) devrait vendre le bloc de 24 % des actions qu'elle détient dans cette entreprise. En outre, il ne croit pas que Domtar aurait quelque avantage à retirer si ces actions étaient acquises par Quebecor, comme le veut une rumeur qui revient périodiquement.

M. Larson, qui était hier conférencier invité de l'Association des MBA du Québec, a confié aux journalistes que le mandat dévolu à la SGF de développer l'entrepreneuriat au Québec ne convient pas dans le cas de Domtar qui est déjà une très grande entreprise. La vente de ces actions pourrait servir à diminuer la dette du gouvernement, fait-il valoir. «On encourage la vente de ce bloc d'actions, mais c'est une décision qui appartient au gouvernement, lequel est au courant de notre position», a souligné le président.

C'est la première fois que M. Larson fait publiquement une telle déclaration, ce qui en soi pourrait être considéré comme un signe des intentions prochaines de la SGF et de son actionnaire unique, le gouvernement

du Québec. M. Larson a d'abord précisé que Domtar n'avait actuellement aucun problème avec ses principaux actionnaires actuels, la SGF et la Caisse de dépôt et placement (18 %). Toutefois, ce qui se fait au Québec, ou ailleurs, a-t-il ajouté, le fait que l'État soit propriétaire d'une entreprise entraîne automatiquement une réduction de 20 % sur la valeur des actions.

Les dirigeants de Domtar aimeraient donc voir le gouvernement réduire sa position au sein de l'actionnaire de Domtar. M. Larson préférerait que les actions de la SGF soient vendues au public en général plutôt qu'en un seul bloc à une société québécoise ou Donohue, sa filiale. «Domtar performe très bien et n'a pas besoin d'aide», soutient son président, qui confirme par ailleurs de bonnes relations d'affaires entre Domtar et Quebecor, sur une base d'indépendance mutuelle et «c'est très bien comme cela». M. Larson ne nie pas cependant qu'une telle transaction pourrait être une bonne affaire pour Quebecor.

Quoi qu'il en soit, les commentateurs du président de Domtar ont été en partie endossés par Michel Rathier, chef de cabinet de Daniel Paillé, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Sur la vente des actions de la SGF, M. Larson réitère des propos déjà tenus par le ministre Jean Cam-

peau, mais pour ce qui est de la présence du gouvernement dans Domtar, M. Rathier affirme que «si le gouvernement n'avait pas été là, Domtar ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui».

Par ailleurs, Marc Fortier, président de la SGF, a déclaré que cette société d'État n'a pas pris la décision de vendre les actions qu'elle détient dans Domtar et qu'elle n'a reçu aucun mandat du gouvernement pour leur mise en vente.

Vente de la division gypse

Domtar n'en continue pas moins d'appliquer sa nouvelle stratégie d'intégration. Elle annonçait hier matin la vente de sa division des produits de gypse, dont la majorité des activités se situent aux États-Unis, pour un montant de 350 millions US, ce qui lui rapportera un profit net de 150 millions et contribuera grandement à consolider sa situation financière. La ratio dette-équité qui est présentement de 38 % sera ramené facilement sous le niveau de 35 %. «La compagnie connaît sa meilleure situation financière depuis une décennie», a lancé M. Larson.

La division des produits de gypse, dont le chiffre d'affaires est de 300 millions et qui compte 18 usines et 1350 employés, est vendue à Georgia-



Stephen Larson, président de Domtar

Pacific; la transaction doit être approuvée par les organismes réglementaires habituels. Que fera Domtar avec cet argent? Elle ira du côté qui lui sera le plus avantageux; parmi les options à considérer: le réinvestissement, la réduction de la dette, le rachat d'actions.

La CALPA éclate

Les pilotes d'Air Canada décident
de former leur propre syndicat

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La CALPA, la puissante organisation regroupant les pilotes de ligne au Canada, était plus que jamais au bord de l'éclosion. On attendait encore en soirée hier les détails du résultat du décompte des votes, un décompte qui devrait confirmer la volonté d'une majorité, d'une très grande majorité de pilotes d'Air Canada de quitter leur association pour former leur propre syndicat. Du coup, la CALPA serait amputée de 40 % de son effectif.

Le dépouillement du scrutin mené auprès des quelque 1570 pilotes d'Air Canada s'est fait hier à Ottawa, au Conseil canadien des relations de travail. Les résultats préli-

minaires laissent entrevoir, en soirée, une majorité de votants en faveur de leur retrait de l'Association canadienne des pilotes de ligne (en anglais, CALPA). On attendait toutefois la répartition précise du suffrage et le nombre de pilotes ayant exercé leur droit de vote. Mais le sens du vote apparaissait déjà clair: les pilotes d'Air Canada vont quitter la CALPA, l'organisation qu'ils ont eux-mêmes mise sur pied, brisant une alliance vieille de 58 ans, pour demander une nouvelle accréditation.

Cette scission tire sa source d'une décision arbitrale rendue par Michel G. Picher le 29 mars dernier. Le juge tranchait dans un litige dont l'origine remonte à 1986, au moment où Air Canada se portait acquéreur de ses premiers transporteurs régionaux. Dans sa décision le juge Picher a reconnu qu'une situation d'employeur unique prévalait chez Air Canada, et ordonnait la fusion des listes d'ancienneté entre les pilotes du «national» et ceux des transporteurs d'appoint. Depuis, 243 des 1570 pilotes d'Air Canada se voyant touchés par la décision arbitrale ont tout fait pour empêcher l'application. Jusqu'à menacer de se retirer de la CALPA, forts de l'appui d'un millier de signatures. Un vote a été tenu à cet effet, un vote dont le dépouillement d'hier laissait ressortir l'obtention d'une majorité pour les 243 pilotes récalcitrants.

Pour les autres, pour les pilotes des transporteurs régionaux, la vie continue au sein de cette CALPA ne retenait plus, essentiellement, que les pilotes de Canadian International, du «national» et des transporteurs d'appoint, et les pilotes des régionaux d'Air Canada. Chez ces derniers on assure que le dernier droit du processus de fusion des listes d'ancienneté est entamé, d'arbitrer Picher venant justement d'accoucher d'une liste fusionnée, nous dit-on.

Un don
pour l'amour
des enfantsFONDATION
DE L'HÔPITAL
SAINTE-JUSTINE

3175, Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Qc) H3T 1C5
Tél.: (514) 345-4710

Conseil
scolaire
de l'île de
Montréal

AVIS PUBLIC

Avis est donné, en conformité avec les dispositions contenues aux articles 392, 394, 415 et 419 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), à l'effet que:

Le comité exécutif du Conseil scolaire de l'île de Montréal a adopté, à sa séance du 7 novembre 1995, le règlement suivant:

• Règlement no 201 (1995): Calendrier des séances ordinaires du comité exécutif - année scolaire 1995-1996.

Donné à Montréal, ce 10 novembre 1995.

Me Yves Carrières
Secrétaire général

Fédéralisme canadien

Le CPQ demande
des changements rapides
et substantiels

FRÉDÉRIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

Les résultats serrés du dernier référendum au Québec appellent des changements en profondeur du fédéralisme canadien, estime le Conseil du patronat du Québec (CPQ).

En conférence de presse, hier à Montréal, le président du CPQ, Ghislain Dufour, a indiqué que le gouvernement fédéral devra être en mesure de présenter des propositions très claires au Québec dans un avenir rapproché. «On ne parle pas d'un an ou de deux ans», a commenté M. Dufour, pour illustrer l'urgence d'agir.

En revanche, soutient le CPQ, le gouvernement du Québec devra mettre son option souverainiste de côté et accepter de négocier de «bonne foi» le renouvellement du fédéralisme avec les autorités fédérales.

Avant de présenter des offres au Québec, le gouvernement fédéral, prévient Ghislain Dufour, devra avoir au préalable réussi à former un «consensus raisonnable» avec les autres provinces canadiennes, afin de ne pas tomber dans l'improvisation et l'incohérence.

Le CPQ avertit Ottawa que les propositions qui seront faites au Québec ne devront pas tenir en des «réformettes». L'organisme patronal estime que le Québec doit récupérer son droit de veto. Le caractère distinct du Québec, avance aussi le CPQ, devra être reconnu.

Sur ce dernier point, M. Dufour est cependant demeuré vague, ne voulant pas préciser où la reconnaissance du Québec comme société distincte devrait figurer, et si elle devrait être constitutionnalisée.

Au chapitre des pouvoirs, le CPQ est d'avis qu'Ottawa devra transférer

au moins cinq ou six champs de juridiction aux provinces, en commençant par la formation de la main-d'œuvre. M. Dufour croit que ce processus de dévolution peut se faire par voie administrative.

«On n'est pas des constitutionnalistes. Nous, ce qu'on recherche, c'est des résultats», a fait valoir Ghislain Dufour.

Outre la main-d'œuvre, M. Dufour a dit penser que les domaines de la santé et de l'environnement, par exemple, pourraient aussi devenir de compétence uniquement provinciale.

De son côté, le gouvernement péquiste doit «prendre acte» des résultats du référendum, qui démontrent qu'une majorité de Québécois ont rejeté la souveraineté, poursuit Ghislain Dufour.

Le gouvernement du Parti québécois, insiste-t-il, est «le gouvernement de tous les Québécois», et à ce titre, il doit respecter le vœu de la population qui souhaite majoritairement un renouvellement du fédéralisme.

M. Dufour croit que si Lucien Bouchard accepte de prendre la direction de l'État québécois, il affichera sans doute une attitude plus conciliante à l'endroit d'Ottawa, en dépit de ses récentes déclarations.

Quelques jours après le référendum, M. Bouchard avait indiqué qu'il n'était intéressé qu'à négocier la souveraineté du Québec à la suite d'un référendum favorable à cette cause. M. Dufour note que M. Bouchard s'était alors exprimé comme chef du Bloc québécois.

Bien que la question constitutionnelle exige un règlement rapide, le CPQ évalue que le gouvernement du Québec doit aussi s'efforcer de s'occuper d'économie et de finances publiques.

DEVICES ÉTRANGÈRES
(EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3942
Allemagne (mark)	0,9591
Australie (dollar)	1,0374
Barbade (dollar)	0,7013
Belgique (franc)	0,047668
Bermudes (dollar)	1,3737
Brésil (real)	1,4952
Caribbes (dollar)	0,5191
Chine (renminbi)	0,1684
Espagne (peseta)	0,01145
États-Unis (dollar)	1,3523
Europe (ECU)	1,8007
France (franc)	0,2782
Grèce (drachme)	0,00611
Hong-Kong (dollar)	0,1808
Indonésie (rupiah)	0,000617
Italie (lire)	0,000881
Jamaïque (dollar)	0,0386
Japon (yen)	0,01346
Mexique (peso)	0,2000
Pays-Bas (florin)	0,8777
Portugal (escudo)	0,00946
Royaume-Uni (livre)	2,1366
Russie (rouble)	0,000307
Singapour (dollar)	0,9858
Suisse (franc)	1,2156
Taiwan (dollar)	0,05149
Venezuela (bolivar)	0,00830

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

avis de demandes
relatives à un permis
ou à une licenceRégie des
alcools, des courses
et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
SALLE DE QUILLÉS LE FORUM INC. Rosa Bowl Lanes 6510, rue St-Jacques Ouest Montréal Dossier: 040-048	Permis additionnel 1 Bar	6510, rue St-Jacques Ouest Montréal
9013-3992 QUÉBEC INC. Il était une fois dans l'est 4128, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 160-267	Addition d'autorisation de danse et spectacles dans un bar	4128, Ste-Catherine Est Montréal
9009-8575 QUÉBEC INC. Restaurant La Saulaie 1161, boul. Marie-Victorin Boucherville Dossier: 252-841	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sous chapiteau	1161, boul. Marie-Victorin Boucherville
9022-78885 QUÉBEC INC. Chez Cora Déjeuners St-Hubert 6250, boul. Cousineau, S. 404 St-Hubert Dossier: 863-886	Changement de catégorie de Restaurant pour servir à Restaurant pour vendre	6250, boul. Cousineau, S. 404 St-Hubert
CAFE ROSSONERO INC. Café Rossosero Inc. 2440, rue Fleury Est Montréal Dossier: 1017-656	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Bar	2440, rue Fleury Est Montréal
2645-0858 QUÉBEC INC. Restaurant Traiteur Le Buffet 900, rue Fort-St-Louis Boucherville Dossier: 1230-333	Addition d'autorisation de spectacles à 1 Bar avec danse existant	600, rue Fort-St-Louis Boucherville
BABAYAN, Samvel Restaurant Metelitsa 5665, boul. Décarie Montréal Dossier: 1231-471	1 Restaurant pour vendre	5235, boul. Décarie Montréal
PRACH, Simon Royale d'Asie 5478, Henri-Bourassa Montréal-Nord Dossier: 1231-877	1 Restaurant pour servir	5478, Henri-Bourassa Montréal-Nord
2625-5091 QUÉBEC INC. Les Délices de Tokyo 1224, Curé Labelle Laval Dossier: 1231-984	1 Restaurant pour vendre	1224, Curé Labelle Laval
GESTION SOUCY INC. La Vieille 300 Enr. 300, Ste-Catherine Ouest Montréal Dossier: 206-177	Permis additionnel 1 Bar	300, Ste-Catherine Ouest Montréal
DI GIROLAMI, Rita Restaurant La Pinocchio 6129, boul. Lévesque Est Laval Dossier: 225-276	1 Restaurant pour vendre	5129, boul. Lévesque Est Laval

Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Suite
des avis
de la
page
A 4

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-000261-953. BREF D'EXÉCUTION - BANQUE ROYALE DU CANADA, Partie demanderesse, -vs- AMINA ADEN MOHAMED, Partie défenderesse. Le 21ème jour de novembre 1995, à 13h30, au 336, ANDRÉAS, DOLLARD-DES-ORMEAUX, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de AMINA ADEN MOHAMED, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile de marque Mazda, modèle Protegé. Conditions:

ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MANON LAMOREUX, huissier du district de Montréal, 514-648-0979, Fax 514-7016, MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

AVIS est par les présentes donné que 2425-5200 QUÉBEC INC., une compagnie incorporée en conformité avec les dispositions de la partie 1A de la Loi sur les Compagnies du Québec, ayant son siège social et

principale place d'affaires dans la Cité de Hampstead, District de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Date: à Montréal, ce 15ème jour de mai 1995.

LAZARUS, CHARBONNEAU Procureurs de la requérante.

AVIS est donné, par les présentes "LES PLACEMENTS DOBE L'ÉTÉ/DOBE INVESTMENTS LTD." demande à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 novembre, 1995 Les procureurs de, CHAÏT AMYOT, avocats

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-05-008310-953.

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

GREFFIER ADJOINT

CAISSE POPULAIRE DES JARDINS SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE MONTRÉAL

Partie demanderesse

BANNER ET MOREAU (1992) INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à BANNER ET MOREAU (1992) INC. de comparaitre au greffe de cette cour

situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 2.07 le 8 décembre 95 à 9h15 a.m.

Une copie de la requête en délaissement forcé et en prise en paiement d'un immeuble, affidavit, avis et annexe a été remise au greffe à l'intention de BANNER ET MOREAU (1992) INC.

Lieu: Montréal

Date: 7 NOV. 1995

DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

Changement d'un enfant mineur

Prenons avis que ILHAM AHMED, en sa qualité de mère, domiciliée à 4534, rue Cloverdale, appartement 6, Pierrefonds, présentera au directeur de l'état civil une demande pour

changer le nom de Ayan IBRAHIM en celui de Ayan ALI ISMAEL.

ILHAM AHMED

Saint-Laurent, 1er novembre 1995.

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION

Avis est par les présentes donné que 9006-4361 QUÉBEC INC. (autrefois Chemix 1975 Inc.) demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les

compagnies. Le siège social de cette compagnie est au 7150 avenue M.-B. Jodoin, app. 307, Anjou, H1J 2J3. Signé à Anjou, ce 7 novembre 1995. Jean-Paul Messier, président

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

Prenons avis que GONÉRY THEMISTOCLE domicilié à 6731 De La Roche, appartement 5, Montréal, H2S 2E5 présentera au directeur de l'Etat Civil une demande pour

changer le nom de: GONÉRY THEMISTOCLE en celui de GREGORY THEMISTOCLE.

Montréal, le 6 novembre 1995

G. THEMISTOCLE

ORDRE est donné à Akua Tawiah de comparaitre au greffe de cette cour

situé au 1 rue Notre-Dame est, (Cour Supérieure), salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie d'une demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Akua Tawiah.

Lieu: Montréal

Date: 8 novembre 1995

MICHEL MARTIN, G.a.

IMMOCAD INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie IMMOCAD INC., constituée en vertu des dispositions de la Partie 1A de la Loi sur les

compagnies (Québec), demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution

conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec).

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

Lieu: Montréal
Date: 06 novembre 1995
MICHEL MARTIN, G.a.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-226905-952.

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

GREFFIER ADJOINT

DANIEL KUBI, Partie demanderesse

AKUA TAWIAH, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Akua Tawiah de comparaitre au greffe de cette cour

situé au 1 rue Notre-Dame est, (Cour Supérieure), salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie d'une demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Akua Tawiah.

Lieu: Montréal

Date: 8 novembre 1995

MICHEL MARTIN, G.a.

IMMOCAD INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie IMMOCAD INC., constituée en vertu des dispositions de la Partie 1A de la Loi sur les

compagnies (Québec), demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution

conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec).

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

Partie demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ELIAS PAUL, de comparaitre au greffe de cette Cour

situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ELIAS PAUL.

@G7-Montréal, ce 18ème jour de septembre 1995.
@D7-Sylvie Drouin,
@

É D I T O R I A L

Avatars référendaires

Gilles Lesage

Un malheur en attire un autre. Le camp du NON demande avec insistance, et finit par obtenir, une enquête sur le troublant nombre de bulletins de vote référendaire rejetés dans trois comtés montréalais. Le camp du OUI réplique durement aux propos «scandaleux» des députés libéraux Thomas Mulcair et Liza Frulla. Pour faire contrepoids, en quelque sorte, aux accusations de manœuvres frauduleuses, le Parti québécois prépare un volumineux dossier comprenant plus de 50 plaintes relatives à des infractions à la loi électorale. Et pour faire bonne mesure, si nécessaire, des ministres et députés péquistes jonglent encore avec l'idée suicidaire d'un match revanche à brève échéance.

Comment s'y retrouver dans ce chassé-croisé de grandes manœuvres et d'accusations mutuelles qui finissent par lasser les Québécois? N'avons-nous pas droit, après une épreuve aussi lourde, à un peu de répit? Sûrement. Il faut néanmoins, comme au terme de toute entreprise, faire le bilan, avec ses progrès et ses ombres.

On l'a dit et répété, cet exercice périlleux a démontré que la démocratie québécoise est en excellente santé. Quand le taux de participation est de 93,48 %, alors que le vote n'est pas obligatoire, ça signifie qu'à peu près tous les citoyens valides ont exercé leur droit de vote. C'est un succès phénoménal, dont il y a lieu de se réjouir.

Ce qui n'écartera nullement la nécessité de faire état des irrégularités et bévues, de corriger des anicroches, de pointer des verrues pour mieux les extirper. Il y a eu un certain nombre de carences et de faiblesses qui, sans mettre en doute l'ensemble de l'exercice, jettent malheureusement de l'ombre.

À cet égard, on pense d'emblée à la fameuse «Croisade pour l'unité» qui, juste avant le 30 fatidique, a amené des milliers de Canadiens à clamer et chanter à quel point ils aiment les Québécois. Par avion, par train, par autobus, par téléphone, au moyen de rabais exorbitants, cette offensive cordiale du NON n'est pas facile à comptabiliser. Pourtant, menée tambour battant au mépris des lois québécoises, elle doit être inscrite au bilan du NON. Comment et jusqu'à quel point? Un joyeux casse-tête pour le président Daniel Johnson et le Directeur général des élections. Tous deux ont promis de veiller au grain. Attendons les rapports.

Il faut également suivre de près l'enquête que Pierre-F. Côté a fini par promettre sur le nombre terriblement anormal de bulletins rejetés dans au moins trois comtés de la région montréalaise — Chomedey (11,67%), Marguerite-Bourgeoys (5,50 %), Laurier-Dorion (3,62 %) — et peut-être dans quelques autres. Pour l'ensemble du Québec, le pourcentage de bulletins rejetés se situe entre 1 % et 2 %, pour une moyenne globale de 1,82 % et un total de 86 338 rejets. Ce qui rend d'autant plus troublants les trois sommets en question, surtout le record absolu établi à Laval. À l'évidence, il y a là matière à examen sérieux et approfondi.

Excès de zèle partisan, malice carabinée, fraude télégraphique? Ne sautons pas trop vite aux conclusions, mais insistons pour que le DGE aille au fond des choses. Il y va de l'intégrité des personnes et du respect d'une loi fondamentale dont nous sommes tous fiers. L'offense n'a rien à voir avec «la simple lecture de statistiques», contrairement à ce que prétend platement Monique Simard, vice-présidente du PQ. Par contre, le même raisonnement vaut pour les allégations d'inscriptions illégales, de votes en double et de dépenses non déclarées (la fiche «Croisade» du 27 à Montréal) que le Comité national du OUI s'approprie à transmettre au DGE Côté. Tout autant que celles du NON, ces plaintes doivent être prises au sérieux. Pour l'heure, les unes et les autres sont des présomptions. Il ne s'agit pas de renvoyer le OUI et le NON dos à dos, mais de faire confiance à qui de droit pour faire la lumière dans tous les coins d'ombre, et sévir comme il se doit, avec rigueur.

N'avons-nous pas droit par ailleurs à un peu de répit?

Les trois quarts des Québécois le croient bien fort, avec bon sens. Selon un récent sondage, ils souhaitent qu'on leur laisse la paix et que l'on gouverne enfin. Cela va de soi, pense-t-on, mais ce n'est pas le cas. À Québec, on continue de jongler avec l'idée suicidaire de faire un deuxième référendum rapide, d'en découdre une fois pour toutes sans autre délai. Des ministres veulent même faire modifier la loi référendaire (adoptée sous le premier gouvernement Lévesque), qui interdit une deuxième consultation populaire sur un objet similaire ou semblable durant le même mandat. Ces stratèges et militants, bien plus préoccupés d'en arriver à leurs fins qu'à répondre aux attentes légitimes de leurs concitoyens essouffés, ne semblent pas se rendre compte qu'au lieu de faire progresser leur cause, ils la feraient régresser par leurs astucieux stratagèmes.

Heureusement, d'autres ministres estiment qu'après le douloureux épisode référendaire, et sans mettre en veilleuse l'objectif ultime du gouvernement, celui-ci doit désormais cesser de consulter et agir. C'est l'avis du vice-premier ministre Bernard Landry, pour qui le référendum doit garder son caractère solennel et exceptionnel. De même, le ministre de la Sécurité publique pense que les citoyens ont maintenant droit à un répit. La loi sur la consultation populaire, avec ses limites actuelles, est empreinte d'une grande sagesse, note Serge Ménard, avec pertinence. Cet exercice demande beaucoup d'énergie, pas seulement aux politiciens,

mais à la population en général. Cet effort de consensus qu'on demande à l'occasion d'un référendum, il faut consulter le peuple avant de le lui imposer, note le ministre. Il faut attendre une autre élection.

C'est la façon d'augmenter l'appui au OUI au prochain référendum, ajoute M. Ménard. «Il faut s'attaquer aux problèmes urgents au Québec, redresser les finances publiques, gouverner, faire les réformes et bâtir le Québec économique. De sorte qu'à la prochaine échéance, qui ne sera pas dans 15 ans, les Québécois aient retrouvé assez de confiance en eux pour voter la souveraineté.» C'est le bon sens même, qu'exprime aussi le ministre des Ressources naturelles. «Il faut donner un coup de gestion au Québec, opine le député François Gendron, d'Abitibi-Ouest. La dette est astronomique et des décisions pressent. Les Québécois sont légitimés d'avoir un goût de gestion.»

On ne saurait mieux dire. Si le gouvernement, malgré tout, dans sa fébrilité d'en arriver à la Terre promise, reste obsédé par ses arguties référendaires, l'opposition parlementaire est là pour le rappeler à ses obligations primordiales et essentielles. Les Québécois veulent en effet que l'on s'occupe de leurs problèmes quotidiens, a rappelé avec insistance Daniel Johnson. «Les Québécois ont eu beaucoup d'élections et de référendums au cours des dernières années. Ils sont tannés, ils ont besoin d'un répit. Je dis à Lucien Bouchard et à tous les souverainistes que les Québécois ne veulent pas d'un autre référendum. Ils veulent d'un gouvernement qui gouverne», clame le chef de l'opposition. Le pain et le beurre, c'est aussi ce qui préoccupe, à bon droit, le chef de l'Action démocratique du Québec (qui semble heureusement prendre ses distances d'avec le gouvernement, maintenant que le référendum est passé). Pas de référendum rapide ou d'élection référendaire, demande Mario Dumont à ses alliés d'hier.

Trêve, répit, sursis, pause salutaire, à quand la fin des grandes manœuvres et croisades? Car un gouvernement, enfin, à Québec, ce serait une bonne, une excellente idée.



REPRISE

Au royaume de la politique identitaire

Un trait marquant de la société canadienne depuis 15 ans est l'essor des groupes identitaires. Qu'il s'agisse des mouvements de femmes, des communautés culturelles, des organisations de gays et de lesbiennes, des personnes handicapées, la place que ceux-ci occupent dans la vie publique est de plus en plus importante.

Des gens peuvent y voir les fruits de la judiciarisation accrue de la politique canadienne depuis l'arrivée de la Charte des droits et libertés. En stigmatisant toute une série de formes de discrimination — sexuelle, raciale, religieuse — et en prônant des formes d'action positive pour des groupes historiquement minorisés, la Charte a donné ses lettres de créance à la politique identitaire.

Les Canadiens de la Charte, comme les appelle mon collègue de la University of British Columbia, Alan Cairns, ont poursuivi leurs demandes devant les tribunaux, devant différentes instances administratives et sur la scène politique. Ils ont occupé une place très importante dans les débats qui ont précédé l'Accord de Charlottetown.

Ils ont réussi à imposer une clause Canada — assez décousue d'une part, assez englobante de l'autre — dans laquelle chacun et chacune y trouve son compte. Et même si l'échec de cet accord a rendu la clause caduque, son esprit sous-jacent se montre plus tenace.

L'affirmation des groupes identitaires fait partie d'un discours élargi sur la citoyenneté d'aujourd'hui.

Elle est liée notamment à l'éclatement du sujet politique, plus dramatique encore en Amérique du Nord qu'ailleurs étant donné le faible poids de l'histoire dans la mentalité des gens et le déplacement migratoire caractéristique de nos sociétés.

Le sens de la communauté est



PHILIP RESNICK

très souvent absent de nos grands ensembles — sauf peut-être dans les moments de crise. Les identités se forment par rapport à des appartenances multiples — ethniques, religieuses, professionnelles, sexuelles.

Et ces identités, à leur tour, arrivent à imposer de nouvelles formes à nos institutions collectives.

Penchons-nous sur le dilemme que cela peut poser à notre système universitaire. Nul ne peut mettre les pieds sur un campus au pays sans constater la grande transformation qui s'y est opérée par rapport à un passé pas si lointain.

La population féminine est beaucoup plus importante, du côté des étudiants aussi bien que du côté du corps professoral. Comme le sont les gays et lesbiennes, les gens âgés et les personnes handicapées. Nos universités sont devenues des miroirs de la société dans son ensemble et à leur façon des foyers ouverts et pluriels.

Tout cela devrait être cause de célébration, pas de regret. Des changements de cet ordre ne peuvent survenir, cependant, sans quelques ajustements, par moments douloureux, aux comportements traditionnels. Ce ne sont pas tous les professeurs, en grande majorité mâles et blancs, qui se montrent sensibles aux nouvelles clientèles universitaires.

Les façons traditionnelles de donner des cours ou de mener des séminaires peuvent être contestées.

Les rapports interpersonnels, soit avec des étudiants, soit avec des collègues, pourraient être repensés. Plusieurs universitaires diront que c'est le prix inéluctable d'une mise à jour de nos institutions.

Mais, depuis quelques années, des conflits passionnés autour de questions identitaires ont éclaté sur les campus canadiens.

Cette vague nous est venue des États-Unis, où la critique de l'eurocentrisme et du sexisme du curriculum traditionnel, au moins dans les sciences humaines, faisait rage à un certain moment, et où des codes de bonne conduite et sur le harcèlement sexuel sont devenus la norme.

Dans diverses universités canadiennes, de Toronto à Waterloo, de Victoria à Dalhousie et à la Colombie-Britannique, des accusations de harcèlement sexuel envers des professeurs et des plaintes de sexisme ou de racisme envers des départements tout entiers sont à l'ordre du jour.

C'est le célèbre *chilly climate* que les ténors d'un féminisme militant — et d'autres formes de la politique identitaire — dénoncent.

Les gens à l'extérieur des universités pourraient se moquer de ces chicanes de clocher. Quand on pense aux horreurs en Bosnie, au Rwanda, en Tchétchénie, ou à l'effondrement annoncé du Canada qu'on vit depuis le référendum d'octobre, quoi de plus normal que de passer outre?

Pourtant, ce qui se passe dans ces îlots de tranquillité relative qui s'appellent les universités et qui se transforment, peu à peu, en zones de bataille idéologique, ne doit pas laisser l'opinion publique indifférente.

Et pas seulement parce que ce sont les contribuables, qui, à la fin, en assument l'essentiel des frais. Nous verrons la semaine prochaine jusqu'où peuvent mener ces conflits identitaires.

L E T T R E S

La langue et les fumeurs

À la lecture de la lettre de Richard Saint-Gelais parue dans *Le Devoir* du 3 novembre («Fumeurs et non-fumeurs»), j'ai réalisé avec stupeur avoir été bien mal compris. En écrivant, le 17 octobre: «le fumeur malade brise non seulement sa vie mais celle de son entourage», je parlais du fumeur qui a eu la «malchance» de contracter une maladie relative à l'usage de la cigarette (comme les milliers de Québécois qui en mourront cette année).

Dans ce contexte la justesse du propos, vous en conviendrez, crève les yeux. Si j'avais écrit: «le fumeur, malade, brise...», l'expression, placée entre virgules et signifiant alors que «tout fumeur est un malade», aurait justifié le sarcasme de M. Saint-Gelais.

Sa vive réaction, faisant suite à un malentendu (ou plutôt un mal lu) consécutif à la supposition de deux petites virgules, me laisse entrevoir l'énormité de la tâche qui nous attend si nous voulons nous faire bien comprendre de nos compatriotes allophones, alors que nous avons peine à nous comprendre entre nous.

Laurent Ricard
Montréal, 6 novembre 1995

Une sentence impitoyable

Le premier ministre du Québec a dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas. Sa fonction et les circonstances le lui interdisaient, mais la frustration et la rancœur l'ont emporté sur la dignité et la noblesse qui l'ont toujours caractérisé.

L'impair était énorme et il hantera longtemps M. Parizeau et la cause qu'il défend avec courage, honneur et probité depuis 25 ans. C'est profondément regrettable. Presque aussi regrettable, toutefois, est la furieuse sévérité avec laquelle observateurs patentés et citoyens ordinaires condamnent le «pêcheur». On ne trouve pas de termes assez forts ni de mots assez durs pour l'anathématiser. Réaction tristement typique du peuple que nous sommes: l'un de nos leaders politiques a commis une faute, il doit payer. Et sa sentence doit être impitoyable. Pas de quartiers, donc, pas d'indulgence. Les Québécois se sentent si coupables d'être toujours là et de s'entêter à vivre qu'ils ne ratent pas une occasion de se flageller sur la place publique, comme pour s'en excuser. Navrant.

Gabriel Lemire
Montréal, 2 novembre 1995

Le discours de Chrétien

Je me permets de livrer mes réflexions à la suite du discours de M. Chrétien à Toronto, le 1^{er} novembre dernier. Les voici:

■ Selon M. Chrétien, le Canada a droit à la stabilité politique. On ne peut qu'être tout à fait d'accord avec cette proposition.

Mais M. Chrétien se souvient-il qu'il a participé à la déstabilisation politique du Québec et du Canada en 1982 d'abord, en 1990 ensuite?

■ Faut-il comprendre l'avertissement de M. Chrétien comme une allusion directe à la Loi sur les mesures d'urgence, sanctionnée le 21 juillet 1988?

Cette loi permet en effet au gouvernement de décréter l'état d'urgence en cas de crise nationale qui menace gravement la capacité du gouvernement du Canada de garantir la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du Canada.

J.M. Arbour
Montréal, 1^{er} novembre 1995

À P R O P O S

...de scolarité des femmes et des hommes

Les taux de fréquentation scolaire sont restés relativement stables de 1975 à 1980, quels que soient le sexe ou le groupe d'âge. Pour les jeunes de 15 à 19 ans, ils se situaient aux environs de 51 % durant cette période. Entre 1975 et 1980, les hommes de 20 à 24 ans ont des taux de fréquentation de plus de 12 %, alors que les femmes du même âge voient leur taux se maintenir à moins de 9 %.

Après avoir fait un bond entre 1980 et 1985, les hommes voient leur taux de fréquentation scolaire diminuer légèrement en 1989. Le taux de fréquentation scolaire des femmes a également fait un bond entre 1980 et 1985 mais, contrairement aux hommes, cette progression ne s'est pas arrêtée là. Depuis 1985, le taux de fréquentation des femmes de 15 à 19 ans a dépassé celui

des hommes. En ce qui concerne les femmes de 20 à 24 ans, non seulement elles sont parties loin derrière en 1975, mais encore elles ont agi de sorte que leur taux de fréquentation scolaire a maintenant dépassé celui des hommes.

Alors qu'il était de 8,9 % en 1975, il atteint maintenant 17,7 %. L'attitude des femmes face aux études n'est plus la même; elle s'est profondément transformée pour des raisons liées à l'émergence du mouvement féministe et à l'intégration plus grande des femmes dans le marché du travail.

Le Québec comparé: indicateurs sanitaires, démographiques et socioéconomiques, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

L'illusion du politique

Redécouvrons la vitalité de l'action entrepreneuriale dans tous les domaines, de la famille à l'entreprise

ROGER MILLER, D.S.C.

Titulaire
Chaire Hydro-Québec-CRSNG-CRSH
Université du Québec à Montréal

L'hypothèse selon laquelle un groupe social peut opérer des changements économiques et sociaux par l'exercice du pouvoir politique a gagné de nombreux adhérents. Le réfé-

rendum de 1995 est une autre manifestation de cette hypothèse. Certains espèrent régler par des voies politiques des problèmes de nature sociale, économique et historique.

Au début des années 60, la croissance économique élevée, le faible endettement du Québec et les marges de manœuvre possibles en raison de l'absence d'intervention antérieure ont permis à des groupes légitimes d'utiliser le pouvoir politique en vue de s'engager dans des actions éclatantes. Dans le domaine économique, certaines interventions telles que la Caisse de dépôt, Hydro-Québec et Soquem ont réussi, alors que d'autres ont échoué. Dans le domaine social, l'idéologie de laïcisation a permis l'étatisation progressive de domaines largement privés tels que la santé, l'éducation ou la sécurité sociale. La victoire était facile car l'adversaire (les communautés religieuses surtout) était faible. Les interventions linguistiques ont aussi permis des progrès réels, mais ne sont pas particulièrement efficaces dans la francisation des PME anglophones et l'intégration des immigrants.

L'illusion de l'efficacité du pouvoir d'action collectif par le politique s'est alors développée. La dure réalité a pourtant fait quelques rappels à l'ordre. Les échecs des interventions économiques, telles que Sidbec et la Société nationale de l'amiante, ont montré les limites de l'intervention publique. La montée de la syndicalisation dans les secteurs étatisés a rapidement créé une situation de paralysie et de bureaucratisation. Peu de personnes croient réellement aujourd'hui régler des problèmes éco-



Dans le domaine économique, certaines interventions telles que la Caisse de dépôt, Hydro-Québec et Soquem ont réussi, alors que d'autres ont échoué. Sur cette photo de l'inauguration du barrage hydroélectrique Daniel-Johnson, le 27 septembre 1969, on reconnaît, à droite, Pierre Marc Johnson et derrière lui, le premier ministre du Québec de l'époque, Jean-Jacques Bertrand.

nomiques et sociaux par l'intervention publique. Les inerties émergentes des interventions publiques ont aussi contribué à des déficits annuels et des dettes accumulées.

Partout dans le monde, l'intervention politique rencontre des difficultés. Les solutions publiques aux problèmes sociaux suscitent des effets pervers et dysfonctionnels: au lieu d'aider, elles infantilisent. De plus, les rigidités structurelles deviennent si fortes que les dettes publiques s'accroissent: les États deviennent des payeurs d'intérêts (presque 40 % du budget au Canada). Les dirigeants constatent que les dérèglements et privatisations permettent de remplacer les bureaucraties inefficaces par des entreprises plus agiles. Enfin, les rigidités structurelles imposées par les interventions antérieures rendent ardues les adaptations nécessaires. La chute du com-

munisme est le symbole magistral d'un retour vers l'action émergente.

Malgré les limites de l'action publique, certaines interventions publiques sont absolument nécessaires pour parer aux effets négatifs de l'action libre: réglementation des effets externes, lois sociales pour freiner l'irresponsabilité individuelle, investissements dans les biens publics et aide sociale aux personnes faibles et en difficulté. La redécouverte de l'idée qu'une société est d'abord et avant tout un ensemble émergent de décisions et d'actions individuelles mais nécessitant une infrastructure institutionnelle facilitante est difficile et lente.

Seules des réflexions ardues permettent de redécouvrir que le principe de subsidiarité est central, que l'entrepreneuriat est le moteur de l'adaptation au changement, et que les biens publics sont souvent mieux produits en concession par des ac-

teurs privés que par les gouvernements. La dure réalité nous amène à redécouvrir que la vitalité d'une culture n'est pas l'ensemble des interventions politiques mais plutôt l'entrepreneuriat sous toutes ses formes. En premier lieu, l'entrepreneuriat familial, c'est-à-dire la volonté des jeunes de fonder des familles et d'élever des enfants. En second lieu, l'entrepreneuriat économique pour créer des emplois adaptés à la concurrence. Enfin, l'entrepreneuriat social pour offrir des services d'éducation, de santé et de bien-être.

Depuis 30 ans, les Québécois ont des attentes vis-à-vis du gouvernement du Québec qui dépassent de beaucoup les marges de manœuvre d'un gouvernement provincial. Les résultats du référendum nous plongent encore une fois dans une paralysie improductive. Redécouvrons la vitalité de l'action entrepreneuriale

dans tous les domaines, de la famille à l'entreprise.

En bref, une société survit par sa vitalité, son entrepreneuriat et sa capacité de faire face à la concurrence, mais non par l'intervention politique. L'embourgeoisement freine l'entrepreneuriat et enferme les individus dans des valeurs individualistes peu propices à l'action généreuse. Seule la redécouverte des valeurs humaines et surnaturelles sauvera le Québec et non les solutions publiques. La fin des illusions de l'action politique est devant nous.

En particulier les jeunes du Québec doivent se faire à l'idée que seules la foi dans l'avenir et l'audace des horizons larges correspondent à la vocation qui est la leur: père, mère, ingénieur, ouvrier, financier, etc. S'il veut survivre, le Québec est condamné à l'excellence de ses jeunes. Rien de moins!

Sommet pour les enfants

Les suites

ANDRÉ DÉSILETS
Montréal

L'e Sommet mondial pour les enfants de 1990 nous donnait l'occasion d'entrer dans le XXI^e siècle la tête haute et la fierté au cœur d'avoir éliminé les pires aspects de la pauvreté sur la planète. C'est le 30 septembre 1990 que des chefs d'État de 71 pays se réunissaient à New York au siège des Nations unies pour amorcer l'élimination de la pauvreté. L'UNICEF, maître d'œuvre de ce sommet, avait compris que répondre aux besoins fondamentaux de chaque enfant est un pas essentiel vers la solution des problèmes créés par la pauvreté, la pression démographique et la dégradation de l'environnement.

Plus de 150 chefs d'État ont endossé un plan précis pour la réalisation en dix ans des objectifs suivants:

- la réduction d'un tiers des taux de mortalité des moins de cinq ans;
- la réduction de moitié des taux de mortalité maternelle à l'accouchement;
- la réduction de moitié de la malnutrition chez les moins de cinq ans;
- un taux d'immunisation de 90 % chez les moins d'un an;
- la généralisation de l'éducation de base pour tous les enfants;
- l'accès à de l'eau salubre pour tous;
- l'accès à l'alphabetisation pour les adultes.

A mi-parcours, l'UNICEF évalue dans le rapport de 1995, *La situation des enfants dans le monde*, que la mise en action d'une partie du plan contribuera à sauver de la mort 2,5 millions d'enfants et à faire en sorte que 750 000 autres chaque année ne seront plus aveugles, infirmes ou mentalement arriérés. Mais le travail n'est pas terminé: cette année encore, 10 à 13 millions d'enfants vont mourir sans raison de causes qui pourraient être éliminées. Au début, le Canada a été un leader dans le domaine de l'immunisation et des micro-nutriments, mais depuis quelque temps, loin d'être une priorité, le financement des soins de santé primaire et de l'éducation de base a reçu simplement des fonds résiduels. Le premier ministre du Canada a été le coprésident de ce Sommet, il serait normal que des programmes cohérents soient mis en place pour atteindre les objectifs du Sommet en l'an 2000. Le Canada pourrait suivre l'exemple du Japon qui vient de se doter d'un programme avec des objectifs chiffrés dans les domaines de la mortalité et de l'éducation infantile. Même à la Banque mondiale, le Canada et le Japon pourraient faire équipe pour faire adopter ces mêmes principes. Les enfants étant les premières victimes du fléau de la pauvreté, c'est à eux que Brian Mulroney a dit: «J'invoite les enfants présents ici aujourd'hui, et ceux qui nous observent, à écouter attentivement ce que nous disons et à veiller à ce que nous tenions parole.»

Au nom des millions d'enfants sans voix, je réclame de mon gouvernement que tout soit mis en œuvre pour réaliser les promesses que nous leur avons faites.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubowski (environnement), Jean-Pierre Legault (pages thématiques), Diane Pré-court (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Laroche (secrétariat à la rédaction). **La Documentation:** Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Anis public et annonces classées), Jacqueline Arvil, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyselle Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Missevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Michèle Bouchard (secrétaires). **L'ADMINISTRATION** Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Desjardis (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétariat à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brien (secrétariat), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Louise Gagné (directrice), Chrystian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). **LA PRODUCTION** Jocelyn Arseneault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des-Cormiers, Marie-Josée Huet, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zuida. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Marcel Couture (président), **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

Décroissance et dualisation de l'université

Faire donner par les professeurs cinq ou six cours différents plutôt que quatre, c'est appliquer le modèle du «remplissage de cruches» que nous dénoncions déjà dans les années 60

PAUL BERNARD

Professeur de sociologie
Université de Montréal

Si le couperet des services hospitaliers, dont la population ressent directement le besoin, il n'épargnera certainement pas les universités, dont la cote de popularité n'est pas très haute, c'est le moins qu'on puisse dire. Les scientifiques éblouissent certes le public par leurs découvertes, mais les institutions dans lesquelles ils travaillent paraissent toutefois distantes, pour ne pas dire hautes, verboses, pour ne pas dire redondantes, coûteuses, pour ne pas dire mal gérées.

Il faut certes reconnaître que les pressions budgétaires ont déjà forcé les universités à faire, selon l'expression consacrée, beaucoup plus avec moins. Les budgets stagnent depuis longtemps, les classes sont surchargées, les standards quantitatifs de production scientifique ont été haussés démesurément, les professeurs ont l'impression, fondée dans la plupart des cas, de travailler beaucoup plus fort, et surtout beaucoup plus vite qu'auparavant. L'avenir nous dira si toute cette agitation a produit un réel surcroît d'éducation et de création.

Mais, quoi qu'il en soit, une nouvelle dose de décroissance est vraisemblablement à l'ordre du jour, et ce n'est certainement pas le populisme de notre ministre de l'Éducation qui nous en protégera! Il est donc urgent que les universitaires discutent entre eux, et avec l'opinion publique, de ce qui fait l'essentiel de leur mission, de ce qu'il faut préserver à tout prix (et surtout à moindre prix). C'est seulement à cette condition que nous pourrions redéployer intelligemment nos ressources: mieux choisir nos objectifs, et surtout réorganiser nos activités afin qu'elles rejoignent l'essentiel et ne dissipent pas nos efforts.

Une connaissance publique et accessible

Dans une société qui change très rapidement et où la connaissance est devenue un enjeu de toute première importance, l'institution universitaire constitue un pari audacieux sur la meilleure façon de promouvoir le développement et la diffusion de cette connaissance. Les universités fondent leur identité sur trois éléments essentiels:

- la liaison entre l'enseignement et la recherche;
- la libre circulation de l'information;
- la prise en compte des diverses disciplines de la connaissance.

Ces trois piliers sont risqués et coûteux; ils pourraient bien être perdus si nous ne sommes pas très vigilants.

■ Les activités d'enseignement, en classe et

dans les équipes de recherche, exigent des efforts importants de la part des professeurs; cela freine, jusqu'à un certain point, leurs travaux de recherche et peut les rendre moins «compétitifs» que les milieux de recherche «privés».

■ L'engagement à produire une connaissance publique, plutôt que secrète, peut éloigner de l'université ceux qui visent une appropriation de résultats immédiatement utiles aux plans économique et politique, comme l'illustre l'épisode INRS-LeHir (voir à cet égard l'éditorial de Lise Bissonnette du 22 septembre 1995: «Mécènes ou chercheurs»).

■ Le coïtement des diverses disciplines provoque initialement la confusion, met la patience à l'épreuve, resuscite parfois les clivages entre la rigueur de la culture scientifique, l'utilité de la culture professionnelle et une culture humaniste sûre de son bon droit.

Et pourtant, il est plus nécessaire que jamais de viser une connaissance large et approfondie, humaniste, libre et accessible. L'université devra, pour en assurer le développement et la diffusion, résister aux assauts de ceux qui ne comprennent pas sa mission ou n'ont pas assez de patience à l'égard de sa démarche. Les coupes sombres dans les budgets des organismes subventionnaires aussi bien que dans ceux des universités mettent en péril non seulement le niveau de notre activité, mais sa nature même.

Il nous faut donc inventer, appliquer et justifier des modèles de restriction des dépenses compatibles avec nos valeurs. Nous devons éviter de dualiser l'université, de privilégier les activités de recherche qui paraissent utiles et payantes et de délaisser plus ou moins ce qui prend du temps et semble rapporter peu, comme l'enseignement, la recherche fondamentale, les disciplines qui ne sont pas directement sur la ligne de front de la compétitivité économique. Toute politique à courte vue en ces matières nous conduirait à dilapider le capital intellectuel sur lequel repose l'avenir de nos universités et de notre société.

La mauvaise façon de faire des compressions, c'est de hausser la productivité en obligeant mécaniquement les professeurs à donner un plus grand nombre d'heures d'enseignement qu'auparavant, tout en dispensant de cette corvée (car ça en sera devenu une!) les professeurs les plus ostensiblement productifs en recherche.

Faire donner par les professeurs cinq ou six cours différents plutôt que quatre comme actuellement, c'est appliquer à la formation des étudiants le modèle du «remplissage de cruches» que nous dénoncions déjà dans les

années 60. C'est postuler que les étudiants ont besoin de se faire dispenser de plus en plus de connaissances, dans de moins en moins de temps, par des professeurs qui en sont les dépositaires. La chose est absurde: ce dont les étudiants ont besoin, c'est d'élaborer de façon autonome, avec l'aide indispensable de leurs professeurs, des grilles de lecture d'une connaissance de plus en plus abondante, de plus en plus aisément accessible techniquement, mais de plus en plus déconcertante. Ils doivent apprendre à forger pour leur propre compte les concepts qui leur permettront de harnacher cette connaissance, qui les aideront à poursuivre un indispensable apprentissage continu tout au long de leur carrière, quel que soit leur champ d'exercice professionnel.

Oblier les professeurs à enseigner plus, plutôt que les amener à enseigner différemment, c'est dégrader la qualité de l'éducation, c'est produire, apparemment à meilleur compte, des ignorants diplômés, dont la connaissance deviendra obsolète dès qu'ils s'éloigneront de leurs répétiteurs. Il faut au contraire apprendre aux étudiants à travailler par eux-mêmes, ce qui ne s'acquiert pas tellement à coups d'exams à choix multiples et de lecture de manuels tout faits. Il faut tabler sur ce qui demeure la dynamique fondamentale de l'éducation: une fois initié correctement, l'étudiant peut poursuivre sa démarche de façon beaucoup plus indépendante, il devient un extraordinaire multiplicateur de sa propre compétence. C'est du côté de cette multiplication que se trouvent les véritables possibilités de «faire plus avec moins» dans l'enseignement.

Si l'enseignement devait devenir une plus lourde corvée encore, la tendance des chercheurs vedettes à se faire relever de cette obligation ne pourrait que s'accroître. Mais pour financer ces dégellements, le recours sera de plus en plus systématique à des fonds de recherche importants, que les organismes subventionnaires, exsangues, ne peuvent plus fournir. La recherche tombera donc de plus en plus sous la coupe des financeurs extérieurs au monde universitaire, avec les problèmes que l'on sait au plan de la qualité, de la profondeur et du caractère public de la connaissance.

On pourrait donc se retrouver avec une université dualisée: non plus des professeurs chercheurs, mais d'une part des enseignants trop surchargés pour vraiment faire de la recherche, et donc rapidement dépassés au plan de la connaissance, et d'autre part des chercheurs trop pressés pour se consacrer au lent travail de formation de la relève. Certes, des

héros et des surdoués, professeurs aussi bien qu'étudiants, continueront d'habiter ces deux mondes à la fois; mais on ne construit pas tout un appareil de production de connaissance et de formation d'une abondante main-d'œuvre hautement qualifiée sur de telles exceptions.

Des ressources inexploitées

Est-ce la quadrature du cercle? Comment s'en sortir dans le contexte de pressions budgétaires accrues? Il faut essentiellement tabler sur trois manières de mieux exploiter les ressources qui sont mises à notre disposition.

■ Comme je l'ai mentionné, il faut donner aux étudiants un rôle plus actif dans leur propre formation, leur montrer à se débrouiller dans l'université virtuelle qui s'annonce, partager avec eux les concepts que nous élaborons nous-mêmes pour y trouver nos repères. L'infortune ne remplacera pas les professeurs, mais ceux-ci devront appuyer de plus en plus leur effort pédagogique sur les nouvelles technologies de l'information et sur l'initiative étudiante.

■ Nous ne disposons pas ici de l'abondant financement de la recherche que l'on retrouve aux États-Unis. Il nous faut donc choisir avec soin nos créneaux de développement, en complémentarité avec nos voisins, mais aussi en mettant à profit nos différences: atmosphère de travail universitaire moins férocement compétitive, ouverture aux influences étrangères diversifiées, coopération multidisciplinaire «forcée» par l'absence de masses critiques monodisciplinaires. Ajoutons que le système canadien et québécois de financement de l'activité universitaire consacre moins d'argent aux subventions de recherche, mais proportionnellement plus d'argent à payer les salaires du personnel scientifique de base que sont les professeurs d'université. Loin de mépriser la recherche qui ne nécessite pas de subventions (en sciences humaines, mais aussi ailleurs), l'université doit applaudir à ces efforts efficaces, quand ils produisent à peu de frais nouveaux une connaissance tout aussi valable; l'institution doit continuer à mettre à la disposition de ces chercheurs l'infrastructure minimale requise, c'est-à-dire les moyens technologiques de garder le contact avec l'université virtuelle.

■ Enfin, nous devons profiter de la petite taille de notre société, qui rend plus aisée la concertation entre les divers partenaires engagés dans la production, la diffusion et l'utilisation de la connaissance. Il faut à cet égard éviter d'inféoder l'université aux demandeurs des secteurs public et privé, il faut créer un réseau plutôt qu'une hiérarchie. C'est dans le respect des besoins, des rythmes et des cultures de chacune des parties que se développeront les conditions d'un partenariat réellement avantageux dans la longue durée.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

TÉLÉVISION Toutes les stations privées montréalaises seraient dans les mêmes mains

SUITE DE LA PAGE 1

69,4 millions en bénéfices non répartis.

De son côté, CFCF exploite le réseau Télévision Quatre Saisons (TQS), qui serait encore nettement déficitaire. La compagnie ne fournit pas de données financières sur cette station de télévision. En revanche, CFCF chapeaute un réseau de câblodistribution qui rejoint 286 000 foyers au Québec. Vidéotron pour sa part est à la tête d'un réseau comptant 1,1 million d'abonnés.

Une chose est certaine, toute entente éventuelle devrait recevoir l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en raison de la situation nouvelle créée autant en câblodistribution qu'en télédiffusion.

Cependant, selon un porte-parole du CRTC, ce n'est pas tant la concentration dans la câblodistribution (Vidéotron et CF Cable se partageant déjà le marché montréalais et jouissent donc, chacun, d'un monopole territorial) que cel-

le dans la télédiffusion privée qui nécessiterait un examen scrupuleux de la part du CRTC.

«Chaque cas est différent. Cependant, disait hier le porte-parole du CRTC, généralement, nous ne permettons pas à un seul propriétaire de détenir deux services qui se font concurrence.» Pourquoi? Parce qu'alors le choix offert au consommateur est réduit et également parce que des parties, qui ne sont pas les consommateurs, peuvent tirer profit d'une nouvelle situation. Les commanditaires, par exemple.

Un source proche du CRTC a indiqué qu'une telle entente, si elle se concrétisait, entraînerait «une longue audience» devant le CRTC. La câblodistribution ne pose pas problème: le CRTC a déjà autorisé Rogers Communications à desservir toute la région d'Ottawa à la suite de la méga-transaction touchant Maclean Hunter. C'est en fait la concentration dans la télévision au Québec et à Montréal en particulier qui pose un épineux problème: toutes les stations privées montréalaises, de langue française ou

anglaise, seraient dans les mêmes mains. «C'est loin d'être dans le sac», a-t-il souligné. Mais c'est peut-être «la seule occasion de survie pour TQS», estime-t-il.

Chez Cogeco, qui était en lice contre CFCF au moment de l'octroi de la licence de TQS, on va suivre le dossier avec beaucoup d'intérêt. «Le concept de troisième chaîne nous intéressait alors et nous intéresse encore», a signalé Louis Audet, président de Cogeco.

Dans le milieu de la télédiffusion, la confirmation des pourparlers entre les deux entreprises a semé un émoi certain. Les questions, il va sans dire, étaient beaucoup plus nombreuses que les réponses. La première interrogation touche naturellement l'avenir de Télévision Quatre Saisons dans une structure où elle a le même propriétaire que Télé-Métropole. Combien de temps CFCF garderait-elle deux télévisions privées de langue française se partageant un même marché et, qui plus est, dans un milieu extrêmement compétitif? Lancée en 1986, TQS tente, encore et toujours, de trouver sa place

dans un terrain décidément très achalandé.

«Nous n'avons pas traversé la rivière encore. Si nous la traversons, alors toutes les questions pourront être soulevées», a dit Charles Bélanger, de CFCF, en admettant simplement que «le fait [des discussions] peut être porteur de plusieurs scénarios».

Chez Vidéotron, la porte-parole Sylvia Morin a confirmé que ce n'était pas la première fois que les deux entreprises avaient des discussions.

Les employés de Télé-Métropole et ceux de Télévision Quatre Saisons ont reçu un communiqué interne, hier, les informant des discussions entre les deux entreprises. Sans plus.

Hier à la Bourse de Montréal, les transactions ont été stoppées sur les titres de Télé-Métropole, Vidéotron et CFCF, vers midi, pour reprendre au milieu de l'après-midi à la suite de l'émission du communiqué. Depuis mardi, le titre de Télé-Métropole a gagné 3 \$ pour atteindre 17,25 \$ et gagné 1,25 \$ dans la seule journée d'hier.

BLEUS Pas question de loi spéciale

SUITE DE LA PAGE 1

Montréal à partir d'une accumulation de 9 centimètres. Toutefois, la grève devra se limiter aux heures supplémentaires, a tranché l'organisme qui oblige les cols bleus à travailler les jours fériés.

De plus, le gouvernement du Québec écarte tout recours à une loi spéciale pour régler ce conflit de travail. «Il est hors de question que l'on intervienne», a affirmé hier Sylvie Bourassa du bureau de la ministre de l'Emploi Louise Harel. Mme Bourassa indique toutefois que Québec garde un œil vigilant sur le dossier montréalais.

La Ville et le syndicat de plus de 4000 employés manuels en sont venus à cette impasse après que, de part et d'autre, ils eurent proposé la reprise des négociations à leurs conditions respectives. Mercredi, la présidente du comité exécutif Noushig Eloyan offrait «pour la dernière fois» de reprendre les pourparlers à la condition expresse que les cols bleus ne mettent pas à exécution leur menace de grève. Mme Eloyan menaçait même l'ensemble de la fonction publique d'éventuelles suppressions de postes advenant un refus des cols bleus.

Ces derniers ont répliqué hier en réitérant leur position de lundi. Le syndicat «tend de nouveau la main à la

Ville pour qu'elle revienne négocier sur la base du rapport du conseil de médiation».

C'est là le hic. L'administration municipale refuse de s'appuyer sur le rapport du conseil de médiation formé en juin dernier par la ministre de l'Emploi et son collègue des Affaires municipales Guy Chevrette. Mme Harel continue de soutenir que le rapport des trois membres du conseil de médiation, Michel Hamelin, Michel Grant et Normand Gauthier, contient toutes les voies d'un possible règlement.

Au syndicat, on s'étonne que la Ville rejette ce rapport qui fournit des solutions qui «ne coûtent pas un sou». Mais voilà, ça ne suffit pas, explique Noushig Eloyan qui veut profiter du renouvellement de la convention collective des cols bleus pour régler les problèmes budgétaires de Montréal. «On est prêt à faire notre part, mais il n'est pas question de payer l'ensemble de la facture», avertit Michel Fontaine.

Entre-temps, la Ville a alimenté les journalistes en leur fournissant la position écrite du syndicat qu'elle qualifie «d'inflationniste» puisqu'elle en rajoute comparativement au rapport de médiation. Faux, s'enflamme M. Fontaine. «La Ville est malhonnête. Il s'agit d'un document qui n'est plus valable, que nous avons présenté en septembre au

comité de médiation. Même s'il y a des choses qui ne font pas notre affaire, on se base aujourd'hui sur le rapport de médiation», tranche M. Fontaine. Mais la Ville semble avoir d'autres munitions pour riposter aux moyens de pression de ses employés manuels. Hier, on précisait à l'Hôtel de Ville que les négociations avaient coûté cher depuis trois ans en fonds publics: 3,2 millions de dollars. Pres des deux tiers de cette somme auraient été nécessaires pour assurer la sécurité des biens et la protection des personnes durant cette période, la Ville craignant des actes de violence de la part des syndiqués.

Rien dans le ciel montréalais ne laisse présager une entente rapide entre les deux parties. Depuis maintenant un an, les discussions achoppent sur l'abolition du plancher d'emploi que veut absolument obtenir la Ville pour réaliser des économies. À ce chapitre, le syndicat a assoupli sa position au fil des mois: du refus complet, il est passé à la réduction temporaire (jusqu'au 1er janvier 1997) du plancher d'emploi.

Pour l'administration, cela demeure toutefois une revendication inacceptable tout comme celle de la réduction de la semaine de travail. Montréal est dans un carcan financier que seuls les cols bleus semblent pouvoir briser, aux dires de l'administration.

ENSEIGNANT

Vers une réduction de l'éventail des activités académiques

SUITE DE LA PAGE 1

re McNicoll ajoute que «compte tenu de l'accroissement de la tâche qui s'en vient, plusieurs professeurs trouveront intéressant de partir maintenant»...

On prévoit aussi réduire de 150 le nombre de postes dans le personnel non enseignant, ce qui s'ajoute à 375 postes déjà éliminés cette année, pour un total de 525 postes d'ici 1997-98, soit 21 % de l'ensemble du personnel non enseignant.

Ces deux compressions des effectifs totalisent 19,5 millions de dollars. Pour atteindre les 28 millions exigés, on prévoit aussi réduire de 1,5 million le budget des chargés de cours (ce qui porterait à 25 % la réduction totale des chargés de cours en trois ans). Demeurent d'autres dépenses: non identifiées, pour deux millions, et un «solde à résorber» de cinq millions.

La direction de l'institution ajoute des scénarios additionnels, peu développés pour le moment: «abandon sélectif et abolition des activités d'enseignement et de recherche; atteinte du nombre optimal des effectifs étudiants; augmentation des revenus par le biais de partenariats avec l'industrie et avec les ordres professionnels».

«L'ampleur des réductions budgétaires et de la diminution du nombre de postes ne laisse pas le choix de rétrécir l'éventail des activités académiques si l'on veut maintenir des seuils qualitatifs et atténuer la réduction horizontale de postes», ajoute le document.

Comment procède-t-on pour «rétrécir l'éventail des activités académiques»? Le document propose différentes pistes de réflexion, par exemple l'élimination des doublages de cours, la réduction de l'éventail des cours, des options et des programmes, et ce, en fonction de quatre critères: la «centralité» (*sic*), la productivité, la pertinence, la viabilité.

Claire McNicoll ajoute que ce sont les facultés qui devront définir comment augmenter la productivité, par exemple en augmentant le nombre d'étudiants par classe.

Le plan soumis lundi propose aussi une réflexion sur le corps étudiant. Ainsi, on fixe à 27 500 le nombre idéal à atteindre d'étudiants à temps complet.

«L'idée n'est pas d'avoir le plus grand nombre d'étudiants possible, précise Mme McNicoll, mais bien d'avoir le plus grand nombre de diplômés».

La direction de l'université estime en effet que les programmes de premier, deuxième et troisième cycles devraient, idéalement, retenir 80 % des étudiants (ce qui n'est pas le cas actuellement).

Le document amorce aussi les grandes lignes d'un plan de soutien financier qui permettrait de mieux retenir les étudiants à l'Université de Montréal.

Ainsi, on parle de développer les bourses aux deuxième et troisième cycles, d'inclure la rémunération des étudiants dans les demandes d'obtention des fonds de recherche, et on évoque, en une seule ligne, une ambitieuse campagne de financement qui permettrait de constituer un fonds de dotation de 60 millions de dollars, «dont les intérêts serviraient à des bourses d'études».

Conférence des premiers ministres

Mike Harris dit non à l'Ouest canadien

Toronto (PC) — Le premier ministre de l'Ontario Mike Harris a rejeté la requête de l'Ouest du Canada pour la tenue immédiate d'une conférence des premiers ministres sur la Constitution, a rapporté hier le *Toronto Sun*.

Le premier ministre terre-neuvien Clyde Wells a écrit aux autres premiers ministres pour leur faire savoir que M. Harris souhaite rester sur la touche — pour l'instant.

Dans la lettre sur laquelle le *Sun* a mis la main, M. Wells dit que son homologue de l'Ontario pense qu'il n'est pas opportun que les premiers ministres tiennent une réunion avant qu'on ait une meilleure idée sur la façon de faire face aux inquiétudes que soulève la question de l'unité nationale.

La lettre fait suite à un appel lancé par les premiers ministres de l'Ouest du pays qui, à l'issue de leur propre conférence, avaient recommandé que se tienne une conférence des premiers ministres

sur la Constitution à la suite de la mince défaite du OUI au référendum québécois.

M. Harris n'était pas disponible pour commenter la situation mercredi.

La lettre dit que M. Harris avait indiqué que sa ministre des Affaires intergouvernementales, Dianne Cunningham, serait chargée de voir aux intérêts de l'Ontario en matière de Constitution.

«Dans ces circonstances, il ne semble pas y avoir de consensus pour la tenue d'un meeting des premiers ministres en ce moment», a écrit M. Wells.

«Les premiers ministres étaient plutôt enclins à confier à leurs représentants des Affaires intergouvernementales le soin d'entamer pareilles discussions pour l'instant.»

M. Harris a souligné que l'emploi et l'économie devraient prendre la priorité sur les pourparlers constitutionnels.

Statistique Canada trace le portrait de la famille de l'an 2020

Ottawa (PC) — La famille telle qu'on la connaît ne sera plus la même d'ici les 25 prochaines années: elle comptera moins d'enfants et ses membres seront plus âgés.

Dans un rapport dévoilé hier, Statistique Canada prévoit que le nombre de ménages passera de 10,3 millions en 1991 à 15,1 millions d'ici 2016. Le nombre de ménages dont le «soutien» est âgé de plus de 55 ans aura doublé pendant la même période.

Selon l'Agence fédérale, la taille moyenne des ménages devrait diminuer au cours des 25 prochaines années, «surtout en raison du maintien d'une fécondité faible et de la tendance accrue à vivre seul». Le nombre de ménages comptant cinq personnes ou plus devrait diminuer, passant de 11 % en 1991 à 4 %. En 2016, les ménages comprendront 2,5 personnes en moyenne, contre 2,9 en 1981.

L'objectif d'une telle étude est de fournir aux gouvernements des données sur l'évolution démographique à venir afin qu'ils puissent élaborer différentes politiques touchant entre autres les régimes de pension, les services de garde, l'éducation et les soins de santé.

C'est le quatrième rapport sur les projec-

tions des ménages que publie Statistique Canada depuis 1975.

Le vieillissement des *baby-boomers* aura donc de profondes répercussions sur la structure des ménages. L'Agence fédérale estime que cette évolution est l'un des grands phénomènes démographiques de la société canadienne.

L'immigration jouera pour beaucoup dans l'accroissement des ménages et des familles, note également Statistique Canada.

Parmi les provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario devraient connaître une croissance du nombre de leur ménages supérieure à la moyenne canadienne, à cause de l'apport substantiel d'immigrants dans ces régions.

Bien que le nombre d'immigrants arrivant au Québec soit également élevé, on n'y prévoit pas une augmentation aussi rapide du nombre de ménages parce que de nombreuses personnes quittent la province chaque année pour aller vivre ailleurs au Canada, précise l'Agence fédérale.

Dans toutes les autres provinces, la courbe de croissance des ménages devrait progresser plus lentement que la moyenne nationale.

ROCHON Pas moins de 8900 employés seront directement affectés par ces fermetures

SUITE DE LA PAGE 1

de soins de courte durée à Montréal et de sabrer 190 millions de dollars dans le budget de 3,1 milliards de la Régie de la santé de Montréal. Pas moins de 150 millions seront redistribués dans d'autres services, dont 33 millions pour l'ajout de 2000 places de soins de longue durée, 35 millions vers les soins à domicile pour les personnes âgées, 13,5 millions à la prévention et 15 millions aux organismes communautaires.

A court terme, Jean Rochon affirme ne pas avoir «d'agenda caché», prévoyant la fermeture de lits additionnels dans la région de Montréal. Mais il a fait une menace à peine voilée concernant les 700 à 800 autres lits qui disparaîtront dans la foulée des regroupements amorcés pour la création des centres hospitaliers universitaires (CHU) de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. «Ils devront livrer la marchandise d'ici moins d'un an. Quand on aura réalisé cela, on verra», s'est-il limité à dire.

Pas moins de 8900 employés seront directement affectés par ces fermetures, dont 2000 employés à temps partiel. Malgré tout, Jean Rochon prédit une transition sans heurts, de nouveaux mécanismes venant d'être négociés avec 90 % des syndicats pour assurer le transfert des employés «sans briser leur lien d'emploi».

Le ministre Rochon dit d'ailleurs vouloir assurer «la protection de l'emploi au maximum pour ceux qui n'ont pas la sécurité d'emploi».

Malgré ces fermetures, l'instigateur de la réforme soutient qu'aucun des bâtiments ne sera condamné et qu'il contemple plusieurs hypothèses pour leur trouver de nouvelles vocations. On étudie la possibilité d'utiliser

l'édifice du Reine Elizabeth pour y dispenser des soins de longue durée. Le bâtiment de Sainte-Jeanne-d'Arc pourrait accueillir les patients de l'hôpital Saint-Charles-Borromée. Mais le ministre s'est refusé à confirmer ne serait-ce qu'un seul de ces scénarios.

«Il n'y aura pas de bâtisses qui auront leurs fenêtres placardées», a-t-il insisté.

Durement critiqué hier dans certains milieux anglophones qui accusent Québec d'avoir sciemment reporté cette difficile annonce après le référendum, le ministre Rochon a rétorqué que ce serait faire «une terrible déviation de tout ce dont on parle».

«Cette hypothèse [de fermeture] est sur la table depuis plusieurs mois. Personne n'a jamais fait allusion au fait que le résultat du référendum puisse changer cela», a dit le ministre hier.

Mais du côté de l'opposition, la critique officiel en matière de santé et député de Baldwin, Pierre Marsan, a fustigé le choix du ministre Rochon de faire tomber le couperet sur tous ces hôpitaux. «C'est la dernière des solutions qui devaient être envisagées. Le gouvernement vient d'ajouter un milliard à la masse salariale de ses employés. On aurait pu couper dans la bureaucratie, les conventions collectives, ou songer à la privatisation de certains services», a-t-il dénoncé.

Au surplus, la critique libérale affirme que le ministre laisse plusieurs questions sans réponses, notamment l'utilisation qui sera faite des bâtiments. «C'est très décevant pour les patients et la communauté», a-t-il dit.

La Régie régionale de la santé de Montréal-Centre s'est pour sa part réjouie hier de pouvoir mettre les moteurs en marche pour amorcer la métamorphose de son réseau. «Cela permettra de mettre les ressources

au bon endroit. La Régie fera tout pour assurer une transition harmonieuse. On est prêts, on est fin prêts», a dit hier Conrad Sauvé, président du conseil d'administration de la Régie. Une lettre personnalisée sera d'ailleurs envoyée par la Régie à tous les patients affectés par ces transformations. Dès samedi matin, une ligne téléphonique sera mise à la disposition des Montréalais (286-5618) pour les informer des changements à venir.

La Conférence montréalaise de l'Association des hôpitaux de Montréal (AHQ) félicite cette décision, malgré certaines inquiétudes. Son président, Georges Maillet, croit que cette décision, retardée en raison du «contexte politique», devait suivre son cours. «Ça ne sera pas facile. Il faut que les CLSC se mettent de la partie et que les gens s'habituent à penser "CLSC" et "polyclinique" plutôt que "hôpital". Mais après, il faut que Québec nous [Montréal] oublie pour un bout de temps», a espéré M. Maillet.

«La mauvaise décision, pour de mauvaises raisons»

À l'hôpital Reine Elizabeth, Jean Lapostolle, président du conseil d'administration, a dit que tout le personnel de l'hôpital était profondément déçu de la décision du ministre. «Nous sommes convaincus que le ministre a pris la mauvaise décision, pour des mauvaises raisons, au mauvais moment et de la mauvaise façon», a fait savoir M. Lapostolle dans un communiqué.

Le président du conseil d'administration croit par ailleurs que le simple retrait du permis d'exploitation de l'hôpital par le ministre ne signifie pas que le projet de création d'un centre de santé pour le Centre-Ouest tom-

be à l'eau. Le conseil d'administration a d'ailleurs déjà mis en marche une étude de faisabilité pour analyser les possibilités d'une expansion du secteur privé dans ce nouveau centre de santé. À cet égard, affirme M. Lapostolle, «la mise en opération de cliniques privées, de services ambulatoires en cas d'urgence, de soins pour les personnes âgées et de services de santé pour les familles s'avère faisable».

M. Lapostolle a ajouté que la corporation de l'hôpital doit être consultée avant que le gouvernement ne décide de disposer de l'édifice et de ses équipements. «Nous, la communauté du Centre-Ouest, sommes les propriétaires en bonne et due forme des immeubles et d'une bonne partie des équipements de l'hôpital», a-t-il déclaré.

Improvisation, dit Gérard Larose

Du côté de la CSN, qui représente des milliers d'employés touchés par ces fermetures, on considère que le ministre laisse en plan bon nombre de questions. Gérard Larose a qualifié hier «d'improvisation» l'approche du ministre Rochon et lui reproche de ne pas s'attaquer aux autres sources d'inflation des coûts de la santé que sont la pratique médicale, la surmédication, le coût des médicaments et le recours aux laboratoires privés.

Au groupe de défense des droits des anglophones Alliance Québec, l'annonce a englué les derniers espoirs qui planaient quant à l'avenir du Reine Elizabeth. «Cela représente une perte irréparable pour notre communauté», a déploré le président, Michael Hamelin, ajoutant que la communauté anglophone voit ainsi disparaître trois hôpitaux de quartier dans l'Ouest de l'île de Montréal.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559